

GPM Assurances SA

Rapport sur la solvabilité et la condition financière

Exercice 2021

Présenté au Comité d'audit et des risques le 22/03/2022, à présenter au Directoire le 24/03/2022 et à faire approuver par le Conseil de surveillance le 30/03/2022

22 mars 2022

Caveat

Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation organisationnelle, stratégique, financière et prudentielle de l'organisme GPM Assurances SA, ci-après aussi nommée « la Société » ou « GPM Assurances ».

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

Synthèse du rapport	5
A. Activité et résultats.....	7
A.1. Activité.....	7
A.1.1. Présentation générale.....	7
A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité	7
A.1.3. Autres opérations importantes.....	8
A.2. Résultats de souscription	8
A.2.1. Résultat technique non-vie	8
A.2.2. Résultat technique vie	10
A.2.3. Résultat technique global	13
A.3. Résultats des investissements.....	14
A.3.1. Le produit net global des placements.....	14
A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres	15
A.3.3. Investissements de titrisation	16
A.4. Résultats des autres activités	16
A.5. Autres informations	17
B. Système de gouvernance	18
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	18
B.1.1. Organisation générale	18
B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence.....	18
B.1.3. Rémunérations	18
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	19
B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes occupant des fonctions clés.....	19
B.2.2. Description du processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des fonctions clés	19
B.3. Système de gestion des risques	20
B.3.1. Description du système de gestion des risques	20
B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques.....	20
B.4. Processus d'évaluation interne des risques	23
B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA	23
B.4.2. Détermination des besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise	24
B.5. Système de contrôle interne	24
B.6. Fonction d'audit interne.....	25
B.6.1. Principes généraux	25
B.6.2. Charte d'audit interne	26
B.7. Fonction actuarielle	26
B.8. Sous-traitance	26

B.8.1.	Définition	26
B.8.2.	Politique de sous-traitance	26
B.8.3.	Activités importantes ou critiques sous-traités	27
B.9.	Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	27
B.10.	Autres informations.....	27
C.	Profil de risque	28
C.1.	Risque de souscription.....	28
C.1.1.	Nature du risque	28
C.1.2.	Evaluation du risque	31
C.1.3.	Plan de maîtrise et de suivi	31
C.1.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	32
C.2.	Risque de marché	32
C.2.1.	Nature du risque	32
C.2.2.	Evaluation du risque	33
C.2.3.	Principe de la personne prudente.....	33
C.2.4.	Plan de maîtrise et de suivi	34
C.2.5.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	35
C.3.	Risque de contrepartie	36
C.3.1.	Nature du risque	36
C.3.2.	Evaluation du risque	36
C.3.3.	Plan de maîtrise et de suivi	37
C.3.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	37
C.4.	Risque de liquidité.....	37
C.4.1.	Nature du risque	37
C.4.2.	Evaluation du risque	37
C.4.3.	Bénéfice attendu inclus dans les primes futures	38
C.4.4.	Plan de maîtrise et de suivi	38
C.4.5.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	38
C.5.	Risque opérationnel	38
C.5.1.	Nature du risque	38
C.5.2.	Evaluation du risque	38
C.5.3.	Plan de maîtrise et de suivi	39
C.5.4.	Tests de sensibilité avec vision prospective.....	40
C.6.	Autres risques importants	40
C.7.	Autres informations	40
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	41
D.1.	Actifs.....	41
D.1.1.	État des actifs	41
D.1.2.	Méthodologie et hypothèses de projections	42
D.1.3.	Impôts différés	42

D.2.	Provisions techniques	42
D.2.1.	Référentiel retenu	42
D.2.2.	Inventaire des provisions techniques	42
D.2.3.	Définition de la frontière des contrats	44
D.2.4.	Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II	44
D.3.	Autres passifs.....	45
D.4.	Méthodes de valorisation alternatives.....	45
D.5.	Autres informations	45
E.	Gestion du capital	46
E.1.	Fonds propres	46
E.1.1.	Fonds propres actuels	46
E.2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	47
E.2.1.	Détail du calcul du SCR.....	47
E.2.2.	Présentation du MCR	47
E.2.3.	Solvabilité de GPM Assurances SA	48
E.3.	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	48
E.4.	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	48
E.5.	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ...	48
E.6.	Autres informations	48
F.	Annexes – QRT et liste des actifs	49
F.1.	S.02.01.01 - Bilan.....	49
F.2.	S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie.....	51
F.3.	S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie	52
F.4.	S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé	53
F.5.	S.17.01.01 – Provisions non-vie	55
F.6.	S.23.01.01 – Fonds propres	56
F.7.	S.25.01.01 - SCR.....	57
F.8.	S.28.02.01 – MCR.....	58

Synthèse du rapport

➤ **Activité**

GPM Assurances S.A. (ou GPMA) a poursuivi la maîtrise de la collecte de son fonds en euros, au travers du renforcement des UC, ainsi que le transfert des contrats vers des PER (qu'elle ne commercialise pas) au travers de sa structure de courtage GPM gestion privée

A ce titre, la coordination avec le réseau interne de conseillers en gestion de patrimoine permet à GPM Assurances SA de s'inscrire au cœur de la stratégie du Groupe de disposer d'une offre de protection globale et complète en matière de patrimoine professionnel et de patrimoine privé.

GPMA a modifié ses modalités de gestion de ses actifs cette année en regroupant auprès d'un seul mandataire, Allianz Global Investors la gestion obligatoire, mais aussi la gestion actions. La démarche ESG sera renforcée au travers de cette gestion centralisée offrant un meilleur pilotage des actifs. Ce transfert s'inscrit dans le cadre d'une stratégie d'échanges plus globaux avec le Groupe Allianz.

➤ **Résultats**

Le résultat net est en hausse de 71% par rapport à l'an dernier pour s'établir à 4,9 M€. Le résultat technique de la Vie est largement positif à hauteur de 6 m€, alimentés par les produits financiers restant acquis à la compagnie, depuis l'origine au titre des contrats REPAG, mais également au titre des contrats Altiscore depuis cette année. Le résultat financier global est en hausse de 80%. Le résultat financier des fonds propres est en recul de 1 M€ à 1,9 M€. Le résultat technique non-vie est en déficit à -1,1 M€. Ce sont les principales composantes du résultat avant impôt.

➤ **Système de gouvernance**

GPM Assurances SA est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Au 31 décembre 2021 :

- ses trois dirigeants effectifs sont les membres du Directoire ;
- son Conseil de surveillance est composé de 11 membres.

En application de l'ordonnance n°2015-378 portant transposition de la directive 2009/138/CE Solvabilité II, le système de contrôle comprend les fonctions clés suivantes :

- la fonction de gestion des risques ;
- la fonction de vérification de la conformité ;
- la fonction d'audit interne ;
- la fonction actuarielle.

Il s'appuie sur la formalisation, la mise en œuvre et le respect de dix-huit politiques écrites.

➤ **Profil de risque**

Les principaux risques de GPM Assurances SA sont les risques de marché et de souscription vie.

L'ensemble des risques, ainsi que le niveau de couverture du SCR font l'objet d'une attention particulière par les instances dirigeantes impliquées à différentes étapes du processus ORSA. La gestion des risques repose sur la gouvernance des risques, la gestion opérationnelle des risques et le processus ORSA. Elle a pour objectif s'assurer une bonne gestion des risques en définissant un cadre de suivi du risque a priori et a posteriori.

➤ **Valorisation à des fins de solvabilité tels qu'ils résultent de la présentation détaillée figurant en section D du présent rapport**

La structure du bilan de GPM Assurances SA est étudiée sous son aspect économique pour l'actif dans le cadre de marchés réglementés et le passif via des mécanismes de transactions de cession du passif avec des tiers informés. Le total bilan s'élève à 1 161 235 k€ avec un niveau de provisions techniques (brutes) à 998 441 k€ au 31 décembre 2021 contre respectivement 1 196 223 k€ et 1 071 598 k€ au 31 décembre 2020.

➤ **Gestion du capital**

Les besoins en capitaux issus des calculs sous la réglementation Solvabilité II font ressortir des fonds propres éligibles de niveau 1 à 137 717 k€ pour un capital requis de 69 440 k€, soit un ratio de couverture de 198 % au 31/12/2021 contre 150 % au 31/12/2020.

Le niveau de MCR présente un ratio de couverture de 586 % au 31/12/2021 contre 373 % au 31/12/2020.

Le niveau de fonds propres a diminué de 32,5 % par rapport à 2020 principalement du fait de l'impact de la baisse des taux, de la prise en compte des PPE par activité.

➤ **Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (ORSA)**

A l'exception d'un gros choc sur les actions (performance 0% en 2021 et -20% en 2022), le taux de couverture du SCR devrait être toujours supérieur ou égal à celui du 31/12/2020 (151%) sur la période de projection.

Toutefois, GPM Assurances SA reste très sensible au choc marché et principalement au choc des actions et au choc des obligations (spread) matérialisé en 2022.

Les décisions prises ces dernières années sur les engagements, l'allocation des actifs, le transfert de passif (PER), la rémunération plus modérée de l'épargne, l'affectation d'une partie du résultat aux fonds propres nous amènent à un niveau de couverture du scénario central, selon les hypothèses prises, qui progresse bien (337% en 2024) et résiste mieux en cas de choc de marché.

A. Activité et résultats

A.1. Activité

A.1.1. Présentation générale

GPM Assurances SA est une Société Anonyme au capital social de 55 555 k€ à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel à l'épargne.

Son siège social est situé 1, boulevard Pasteur, dans le 15^{ème} arrondissement de Paris ; elle est immatriculée au RCS sous le numéro 412 887 606 et l'agrément de l'Autorité de tutelle dont elle dispose concerne les branches Accidents, Maladie, Vie-décès et Assurances liées à des fonds d'investissement. Régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce ainsi que par ses statuts, elle a pour dénomination sociale GPM Assurances SA. Ses Commissaires aux comptes titulaires sont la société Prismaudit International dont le siège est sis au 6, place Boulnois à Paris 17^{ème} et la société Mazars dont le siège est sis au 61, rue Henri Regnault à Courbevoie 92400.

GPM Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) régie par les articles L. 612-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 572 104 891 03744, dont le siège social est situé 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9.

GPM Assurances SA est détenue directement par AGMF Prévoyance, entité faîtière de Groupe Pasteur Mutualité, à hauteur de 89,34%.

A.1.2. Décomposition du chiffre d'affaires par ligne d'activité

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2021	Répartition en %	Primes acquises 2020	Variation des primes acquises entre 2021 et 2020 (en %)
Frais médicaux	2,4 %	415	0,9 %	210	97 %
Protection de revenu	7,5 %	1 286	4,5 %	990	30 %
Santé SLT	0,0 %	0	0,0 %	0	-100 %
Vie avec PB	55,2 %	9 440	58,9 %	13 041	-28 %
Unités de compte	29,7 %	5 068	32,0 %	7 090	-28 %
Rentes	0,7 %	114	0,4 %	90	27 %
Autre assurance vie	4,5 %	769	3,2 %	715	8 %
Total	100 %	17 092	100 %	22 136	-23 %

GPM Assurances SA a intégré en 2020 à sa gamme de produits, des produits de prévoyance (ADOHA et prévoyance forfaitaire) ainsi qu'un produit de complémentaire santé (Hospi santé).

Sur son cœur de métier qu'est l'assurance vie GPM Assurances SA a comme l'an dernier constaté collecte nette négative. Le chiffre d'affaires est en recul de -28% (€ et UC) dont -29% sur l'UC, la baisse globale du chiffre d'affaires est de 23%. Le taux servi sur Altiscore est à 1,25 %, en hausse de 25 bp. Ce taux permet de se maintenir dans la moyenne des taux servis, la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) a été renforcée.

GPM Assurances SA dispose pour son développement de l'appui des forces commerciales renforcées sur le GPM Gestion Privée avec le réseau de conquête et le réseau de conseillers en gestion de patrimoine, prioritairement sur la collecte UC. Cette organisation est matérialisée au sein du pôle vie épargne retraite qui regroupe également les équipes de gestion. La gamme des produits en unités de comptes a également été élargie afin d'offrir à nos assurés une plus grande diversification ce qui a porté ses fruits puisque les encours UC ont progressé de 8 % pour s'établir à 88 490 k€, porté aussi par l'effet marché.

A.1.3. Autres opérations importantes

GPM Assurances SA a modifié ses modalités de gestion de ses actifs cette année en regroupant auprès d'un seul mandataire, Allianz Global Investors depuis le 1^{er} juin 2021.

Une convention de la reprise des sinistres a été réalisée avec une soulte correspondant au provisionnement des sinistres non clos. Ce phénomène a généré un transfert en entrée de provisions avec un impact exceptionnel bien visible sur le compte de résultat 2021.

A.2. Résultats de souscription

L'activité de GPM Assurances SA se divise en deux catégories : l'assurance vie dont le chiffre d'affaires 2021 s'élève à 15 391 k€ et l'assurance non-vie dont le chiffre d'affaires s'élève à 1 701 k€. Le cumul de ces deux pôles d'activités de GPM Assurances SA révèle un chiffre d'affaires global en baisse de 23 %, passant de 22 136 k€ en 2020 à 17 092 k€ en 2021.

Pour tous les tableaux de résultat de souscription, il convient de noter que :

- Chaque résultat technique est calculé comme la différence entre les primes et les sinistres comprenant la charge de sinistres et la charge de provisions (Primes – Charges Sinistres – Variation des autres provisions).
- Chaque résultat technique net de frais est calculé comme la différence entre le résultat technique net de réassurance et les frais (Résultat technique net – Total Frais)
- Les variations sont présentées avec un signe « + » lorsqu'on constate une hausse et avec un signe « - » lorsqu'on constate une baisse.

Il convient de noter également que les commissions de réassurance sont incluses dans les frais d'acquisition des tableaux ci-dessous.

Les chiffres énoncés dans la partie ci-dessous (A.2) font référence à une vision Solvabilité I avec une distinction vie et non vie tout comme le résultat présenté en section A4, Résultat des autres activités. Pour les autres tableaux entre ces deux sections, nous avons une vision Solvabilité II par ligne d'activité.

A.2.1. Résultat technique non-vie

Le résultat technique non-vie est en baisse par rapport à 2020 du fait du lancement de nouveaux produits de prévoyance et des coûts de développement y afférent en 2021.

A.2.1.1. Résultat Frais médicaux

Les produits couvrant les frais médicaux et assurés par GPM Assurances SA sont :

- Assor : Le contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012 est géré par le délégataire de gestion OWLIANCE.
- Santé Hospi : Le contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers est commercialisé et géré depuis 2020 par le délégataire de gestion CEGEDIM.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	415	210	97 %
Prestations brutes	403	149	171 %
Variation de provisions	0	0	0 %
Résultat technique brute	12	62	-81 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	-58	-100 %
Variation de provisions cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	58	-100 %
Primes nettes	415	210	97 %
Prestations nettes	403	207	95 %
Variation provisions nettes	0	0	0 %
Résultat technique net	12	4	226 %
Frais administratifs	38	20	90 %
Frais de gestion des investissements	0	0	-37 %
Frais de gestion des sinistres	3	17	-83 %
Frais d'acquisition	26	50	-48 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	67	87	-23 %
Résultat technique net y compris frais	-55	-84	34 %

Un déficit technique qui diminue bien que l'activité soit croissante.

A.2.1.2. Résultat protection de revenu

Les produits couvrant la protection du revenu sont les suivants :

- CIR-SENOIS : Garantie de dommage corporel à destination des étudiants et internes en médecine, professions médicales ou paramédicales qui couvre le risque d'invalidité.
- Prévoyance forfaitaire : Produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA qui couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité.
Adoha : Les risques couverts sont le décès/PTIA, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	1 286	990	30 %
Prestations brutes	661	446	48 %
Variation de provisions	1 054	285	269 %
Résultat technique brute	-429	258	-266 %
Primes cédées	118	86	36 %
Prestations cédées	61	43	42 %
Variation de provisions cédées	105	29	269 %
Résultat technique cédé	-48	15	-416 %
Primes nettes	1 169	904	29 %
Prestations nettes	601	404	49 %
Variation provisions nettes	949	257	269 %
Résultat technique net	-381	243	-257 %
Frais administratifs	89	69	28 %
Frais de gestion des investissements	4	6	-27 %
Frais de gestion des sinistres	-3	26	-112 %
Frais d'acquisition	139	174	-21 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	228	276	-17 %
Résultat technique net y compris frais	-609	-33	-1 732 %

L'évolution des primes s'explique principalement par de nombreuses adhésions dans le portefeuille ADOHA en 2021.

A.2.2. Résultat technique vie

Le résultat technique en épargne-retraite est en augmentation du fait d'un taux de décès plus important en 2021.

A.2.2.1. Résultat Santé Vie

Le produit concerné par la Lob est un contrat Dexia couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable. Il a été résilié au 31 décembre 2005 et est donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	0	0	0 %
Prestations brutes	278	324	-14 %
Variation de provisions	-296	-284	-4 %
Résultat technique brute	18	-40	144 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	205	235	-13 %
Variation de provisions cédées	-196	-188	-4 %
Résultat technique cédé	-9	-47	81 %
Primes nettes	0	0	0 %
Prestations nettes	73	89	-17 %
Variation provisions nettes	-100	-96	-4 %
Résultat technique net	26	7	263 %
Frais administratifs	8	10	-17 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	1	10	-92 %
Frais d'acquisition	0	0	0 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	9	20	-54 %
Résultat technique net y compris frais	17	-13	235 %

A partir de 2021 tous les dossiers de rentes éducation et de rentes de conjoint sont arrivés à terme, réduisant ainsi les prestations dans le compte de résultat.

A.2.2.2. Résultat épargne fonds euros

Cette section présente l'ensemble des produits en fonds euro, ainsi que les produits vie entière et capitaux obsèques, commercialisés par GPM Assurances SA. Il s'agit des produits suivants : Altiscore Euro, Altiscore Rentes, Repag, AGMF Epargne et VE/KO.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	9 440	13 041	-28 %
Prestations brutes	77 594	68 472	13 %
Variation de provisions	-63 015	-41 310	-53 %
Résultat technique brute	-5 140	-14 121	64 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Variation de provisions cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	9 440	13 041	-28 %
Prestations nettes	77 594	68 472	13 %
Variation provisions nettes	-63 015	-41 310	-53 %
Résultat technique net	-5 140	-14 121	64 %
Frais administratifs	1 329	1 417	-6 %
Frais de gestion des investissements	1 813	1 198	51 %
Frais de gestion des sinistres	643	714	-10 %
Frais d'acquisition	956	1 040	-8 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	4 742	4 369	9 %
Résultat technique net y compris frais	-9 882	-18 490	47 %

Le résultat technique s'améliore de 8 608 k€ par rapport à 2020. Ce résultat s'explique par une diminution du portefeuille avec des prestations de rachat importantes s'élevant à 42 809 k€ sur Altiscore Epargne, engendrant ainsi une diminution des engagements. REPAG étant un produit en run-off, 8% des rentes ont été liquidées à la suite du décès du bénéficiaire-rentier, engendrant ainsi une reprise des provisions mathématiques de 22 346 k€.

A.2.2.3. Résultat épargne UC

GPM Assurances SA commercialise deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions et Altiscore Multi-supports.

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	5 068	7 090	-29 %
Prestations brutes	7 838	3 757	109 %
Variation de provisions	3 749	5 180	-28 %
Résultat technique brute	-6 518	-1 846	-253 %
Primes cédées	0	0	0 %
Prestations cédées	0	0	0 %
Variation de provisions cédées	0	0	0 %
Résultat technique cédé	0	0	0 %
Primes nettes	5 068	7 090	-29 %
Prestations nettes	7 838	3 757	109 %
Variation provisions nettes	3 749	5 180	-28 %
Résultat technique net	-6 518	-1 846	-253 %
Frais administratifs	171	148	15 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	116	54	116 %
Frais d'acquisition	518	576	-10 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	804	778	3 %
Résultat technique net y compris frais	-7 323	-2 624	-179 %

A l'ouverture de cet exercice, la provision mathématique est de 82 257 k€ et atteint 88 854 k€ à la clôture.

Le résultat de - 7 323 k€ est dû à la non prise en compte à ce stade des ajustements ACAV (7 085 k€).

A.2.2.4. Résultats Rentes

Le produit couvrant la rente d'invalidité vie est le suivant :

- ADOHA : produit de prévoyance couvert depuis 2020 et qui couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité

Résultat de souscription (en k€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	114	90	27 %
Prestations brutes	-1 211	0	0 %
Variation de provisions	2 129	221	862 %
Résultat technique brute	-805	-132	511 %
Primes cédées	13	10	34 %
Prestations cédées	16	0	0 %
Variation de provisions cédées	213	22	862 %
Résultat technique cédé	-216	-12	-1 645 %
Primes nettes	101	80	26 %
Prestations nettes	-1 227	0	0 %
Variation provisions nettes	1 916	199	862 %
Résultat technique net	-588	-119	-393 %
Frais administratifs	86	28	207 %
Frais de gestion des investissements	0	0	0 %
Frais de gestion des sinistres	13	0	0 %
Frais d'acquisition	11	15	-30 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	110	43	154 %
Résultat technique net y compris frais	-698	-162	-330 %

Le résultat technique enregistre un déficit qui augmente de 536 k€ par rapport à 2020. Cela s'explique par un effet volume et une augmentation du S/P au sein du portefeuille ADOHA avec une charge de sinistres plus importante que les primes collectées. En effet, cette année un nombre significatif d'adhérents est entré en incapacité et a engendré un calcul systématique d'une provision mathématique d'invalidité en attente.

A.2.2.5. Résultat autres

Cette section présente l'ensemble des produits de prévoyance :

- Pharmateam : Ce courtier, spécialisé dans les contrats d'assurance emprunteur liés à l'achat d'officine des pharmaciens et des pharmaciens biologistes, commercialise des contrats couvrant les risques DC / PTIA et invalidité. Il est détenu à 100 % par le Groupe Pasteur Mutualité.
- ADOHA : Ce produit de prévoyance ouvert depuis 2020 couvre les garanties décès, rentes éducation, décès accidentel, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité.
- Prévoyance forfaitaire : Ce produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité.
- GAV : Garantie accident de la vie commercialisé et géré par GPM Assurances SA.

Résultat de souscription	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	769	715	8 %
Prestations brutes	106	156	-32 %
Variation de provisions	38	-6	757 %
Résultat technique brute	625	564	11 %
Primes cédées	261	209	25 %
Prestations cédées	34	18	93 %
Variation de provisions cédées	19	-14	-232 %
Résultat technique cédé	207	206	1 %
Primes nettes	508	506	1 %
Prestations nettes	72	139	-48 %
Variation provisions nettes	19	9	117 %
Résultat technique net	418	359	16 %
Frais administratifs	43	44	-1 %
Frais de gestion des investissements	1	2	-58 %
Frais de gestion des sinistres	23	49	-53 %
Frais d'acquisition	19	36	-48 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	86	130	-34 %
Résultat technique net y compris frais	332	228	45 %

L'augmentation du résultat s'explique par l'augmentation des primes, la diminution des prestations et une baisse des frais sur l'ensemble de ces produits.

A.2.3. Résultat technique global

A.2.3.1. Résultat global non-vie

Résultat de souscription	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Primes brutes	1 701	1 200	42 %
Prestations brutes	1 064	595	79 %
Variation de provisions	1 054	285	269 %
Résultat technique brute	-417	320	-230 %
Primes cédées	118	86	36 %
Prestations cédées	61	-15	492 %
Variation de provisions cédées	105	29	269 %
Résultat technique cédé	-48	73	-166 %
Primes nets	1 583	1 114	42 %
Prestations nettes	1 004	611	64 %
Variation provisions net	949	257	269 %
Résultat technique net	-369	247	-250 %
Frais administratifs	127	89	42 %
Frais de gestion des investissements	4	6	-27 %
Frais de gestion des sinistres	0	43	-101 %
Frais d'acquisition	165	224	-27 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	295	363	-19 %
Résultat technique net y compris frais	-664	-117	-469 %

Le résultat global en non-vie a diminué de 547 k€. Cela s'explique essentiellement par le fort déficit observé sur le portefeuille ADOHA. En effet la sinistralité en incapacité a exceptionnellement augmenté, engendrant une dotation de provisions significative.

GPM Assurances SA a intégré en 2020 à sa gamme de produits, des produits de prévoyance (ADOHA et prévoyance forfaitaire) ainsi qu'un produit de complémentaire santé (Hospi santé).

A.2.3.2. Résultat global vie

Résultat de souscription	31/12/ 2021	31/12/ 2020	Variation en %
Primes brutes	15 391	20 936	-26 %
Prestations brutes	84 606	72 709	16 %
Variation de provisions	-57 394	-36 199	-59 %
Résultat technique brute	-11 820	-15 574	-24 %
Primes cédées	274	219	25 %
Prestations cédées	256	253	1 %
Variation de provisions cédées	36	-181	120 %
Résultat technique cédé	-18	147	-112 %
Primes nets	15 117	20 717	-27 %
Prestations nettes	84 350	72 456	16 %
Variation provisions net	-57 431	-36 018	-59 %
Résultat technique net	-11 802	-15 721	-25 %
Frais administratifs	1 638	1 647	-1 %
Frais de gestion des investissements	1 814	1 200	51 %
Frais de gestion des sinistres	796	827	-4 %
Frais d'acquisition	1 504	1 668	-10 %
Frais généraux	0	0	0 %
Total frais	5 751	5 341	8 %
Résultat technique net y compris frais	-17 553	-21 062	-17 %

Sur son cœur de métier qu'est l'assurance vie, GPM Assurances SA a, comme l'ensemble du marché, constaté une collecte nette négative. Le chiffre d'affaires est en recul de -26%. Le taux servi sur Altiscore est à 1,25%, en hausse de 25 bp dû à une amélioration des performances des investissements financiers. Ce taux permet de se maintenir dans la moyenne des taux servis. La PPE a été augmentée en conséquence.

GPM Assurances SA dispose pour son développement de l'appui des forces commerciales renforcées sur le GPM Gestion Privée avec le réseau de conquête et le réseau de conseillers en gestion de patrimoine, prioritairement sur la collecte UC. Cette organisation est matérialisée au sein du pôle vie épargne retraite qui regroupe également les équipes de gestion. La gamme des produits en unités de comptes a également été élargie afin d'offrir à nos assurés une plus grande diversification ce qui a porté ses fruits puisque les encours UC ont progressé de 8% pour s'établir à 88 855 k€, porté aussi par l'effet du marché.

Le résultat global en vie a augmenté de 3 507 k€.

A.3. Résultats des investissements

A.3.1. Le produit net global des placements

Le contexte des taux bas ne favorise pas les revenus sur les produits de taux qui représentent une part importante du portefeuille de GPM Assurances SA. En synthèse, le produit net des placements est constitué par les éléments suivants.

Produits et charges des placements (en k€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation en %
Produits des placements			
Revenus des participations	0	0	0%
Revenus des placements immobiliers	626	527	19%
Revenus des autres placements	0	0	0%
Autres revenus	17 448	17 374	0,4%
Profits provenant de la réalisation des placements	17 439	8 286	110%
Profits de change	0	0	0%
Autres revenus financiers	0	0	0%
Honoraires et commissions	0	1	-100%
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	4 982	4 191	19%
Reprises sur réserve de capitalisation	39	0	
Reprises de provisions pour dépréciation	0	15 887	%
Total des produits	40 534	46 264	-6%
Charges de placements	0	0	
Intérêts	0	0	0%
Frais externes de gestion	1 928	1 437	34%
Pertes sur la réalisation des placements	2 330	10 658	-78%
Perte de change	0	0	0%
Dotations aux amortissements et provisions	0	0	0%
Différences de prix de remboursement	2 310	157	47%
Amortissement des frais d'acquisition	0	0	0%
Amortissement des immeubles	0	0	0%
Dotations à la réserve de capitalisation	3	85	-96%
Dotations aux provisions pour dépréciation	1 356	14 427	-91%
Total des charges	7 928	28 178	-72%
Produit net des placements	32 606	18 086	80%

Le résultat financier est en hausse de 14 521 k€. La composante la plus importante est le dégagement de plus-values à hauteur de 15 019 k€, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 17 391 k€. La hausse des frais externes est liée au changement de mandataire qui renforce la gestion actif/passif.

A.3.2. Profits et pertes comptabilisées en fonds propres

Fonds Propres S2 vs S1				
En k€	Solvabilité II	Comptes Sociaux	Variation	Variation en %
Actifs Financiers	1 136 923	981 538	155 385	16%
Provisions cédées	1 761	2 037	-276	-14%
Autres actifs	22 551	22 551	0	0%
Provisions techniques	-998 441	-892 480	-105 961	12%
Autres passifs	-22 070	-22 070	0	0%
Impôts différés	-3 007	0		
Fonds propres S2 reconstitués	137 717	91 575	49 149	50%
Fonds propres - comptes sociaux	0	91 575		
Total des fonds propres - Bilan S2	137 717	0		
Δ S2/S1	0	0	46 141	50%

Les fonds propres prudentiels sont supérieurs de 50% aux fonds propres sociaux, principalement du à un niveau de plus-value latent plus élevé que les estimations de provisions en meilleure estimation.

Fonds Propres S2				
En k€	Solvabilité II - 2021	Solvabilité II - 2020	Variation	Variation en %
Actifs Financiers	1 136 923	1 157 633	-20 710	-2%
Provisions cédées	1 761	1 725	36	2%
Autres actifs	22 551	36 865	-14 314	-39%
Provisions techniques	-998 441	-1 071 598	73 157	7%
Autres passifs	-22 070	-20 689	-1 381	-7%
Impôts différés	-3 007	0	-3 007	100%
Fonds propres S2	137 717	103 937	33 780	
Contrôle fonds propres S2	0	0		
Δ 2021/2020	137 717	103 937	33 780	33%

Les fonds propres économiques sont en hausse de 33%, notamment malgré un recul des plus-values latentes, la baisse des BE est plus importante. Les autres actifs sont également en baisse. Nous constatons cette année un IDP.

A.3.3. Investissements de titrisation

GPM Assurances SA ne dispose pas d'investissement de titrisation dans ces actifs au 31 décembre 2021.

A.4. Résultats des autres activités

<i>F - COMPTE NON TECHNIQUE (en k€)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat technique des opérations Non-Vie	-1 148	-115
Résultat technique des opérations Vie	5 904	1 055
Produits des placements	2 397	7 644
3a. Revenus des placements	1 069	2 958
3b. Autres produits des placements	295	3 317
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	1 034	1 369
Produits des placements alloués du compte technique Vie	0	0
Charges des placements	-469	-4 656
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-114	-237
5b. Autres charges de placements	-217	-2 643
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-138	-1 775
Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie	-75	-77
Autres produits non techniques	58	5 357
Autres charges non techniques	-13	-5 316
8a. Charges à caractère social		
8b. Autres charges non techniques	-13	-5 316
Résultat exceptionnel	14	74
9a. Produits exceptionnels	14	145
9b. Charges exceptionnelles	-0,14	-71
Impôts sur le résultat	-1 776	-1 107
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 891	2 860

L'exercice 2021 enregistre un résultat bénéficiaire après impôt de 4 891 k€. Ce résultat est alimenté principalement par les résultats techniques et les résultats financiers sur fonds propres.

A.5. Autres informations

Non significatif.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1. Organisation générale

La Société est une société anonyme à Directoire et à Conseil de surveillance ne faisant pas appel à l'épargne.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur notamment par le code des assurances, le code de commerce, ainsi que par ses statuts.

En conformité avec ses statuts, la direction de GPM Assurances SA est assurée par le Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil de surveillance.

B.1.2. Evolution dans le système de gouvernance sur la période de référence

Nous ne relevons pas d'évolution dans le système de gouvernance par rapport à l'an dernier.

B.1.3. Rémunérations

B.1.3.1. Les membres du Directoire

Les membres du Directoire ne perçoivent pas de rémunération pour l'exercice de leur mandat. En effet, afin d'assurer leur indépendance dans l'exercice de leur mandat, il a été décidé que ces fonctions ne seraient pas liées à leurs fonctions salariées au sein du GIE GPM et seraient exercées à titre gratuit.

B.1.3.2. Les membres du Conseil de surveillance et le Président

L'Assemblée Générale du 3 juin 2021 a décidé d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité en 2021, une somme fixe annuelle maximale à répartir par le Conseil de Surveillance.

Par décision à l'unanimité du Conseil de surveillance de GPM Assurances SA du 20 octobre 2021, il a été décidé que cette somme maximale serait répartie à parts égales entre les membres du Conseil de surveillance en cas de présence effective lors des Conseils de surveillance.

Il a par ailleurs été décidé par le Conseil de Surveillance, à l'unanimité le 11 décembre 2019, que le Président a droit, en rémunération de ces fonctions, à une somme fixe annuelle.

B.1.3.3. Personnels salariés

A noter que ces informations concernent les cadres supérieurs (y compris les Directeurs), le réseau de commerciaux distribuant les offres GPM Assurances SA et plus généralement l'ensemble des personnels salariés du GIE GPM, GIE de moyens de Groupe Pasteur Mutualité, intervenant au service de GPM Assurances SA.

Les cadres supérieurs (y compris les Directeurs) ont une rémunération fixe à laquelle s'ajoute pour certains d'entre eux une rémunération variable qui ne peut aller au-delà de 25 % de la rémunération dès lors que 100 % des objectifs qui leur sont assignés sont remplis.

Les commerciaux bénéficient d'une rémunération fixe à laquelle s'ajoute une rémunération variable composée notamment d'un commissionnement sur la production nouvelle. La rémunération des autres membres du personnel est fixe.

Toutefois, certains salariés (activités de gestion de contrats d'assurance, téléphonie) bénéficient d'un complément de rémunération variable reposant sur des critères de productivité (nombre de dossiers ou d'appels téléphoniques traités etc.), dit « prime challenge ».

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Conseil de surveillance, réuni en séance le 20 octobre 2021, a approuvé la politique d'honorabilité et de compétences actualisée de la société GPM Assurances SA. Il est procédé à son réexamen au moins une fois par an. Cette politique vise à décrire les processus mis en œuvre par GPM Assurances SA pour s'assurer que les personnes qui contrôlent ou qui dirigent opérationnellement l'entreprise ou qui occupent des fonctions-clés ou des fonctions de direction, disposent de l'honorabilité et des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

B.2.1. Description des exigences spécifiques appliquées aux personnes occupant des fonctions clés

GPM Assurances fait siennes les dispositions précisées au 1.32 des orientations relatives au système de gouvernance (Cf EIOPA-CP-13/08 FR).

Elles stipulent qu'en application de l'article 42 de la directive Solvabilité II, le savoir collectif, la compétence et l'expérience de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle doit au minimum inclure :

- la connaissance du marché de l'assurance et les marchés financiers ;
- la stratégie d'entreprise et son modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- le cadre et les exigences réglementaires.

Pour autant, la profondeur de ce savoir collectif est proportionnée aux missions et responsabilités effectives du Directoire, d'une part, et du Conseil de surveillance, d'autre part.

B.2.2. Description du processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des fonctions clés

Conformément à l'article L. 322-2 du code des assurances (modifié par l'ordonnance N°2015-378 du 2 avril 2015 et applicable au 1^{er} janvier 2017), les personnes qui directement ou indirectement administrent ou dirigent ou sont responsables de fonctions clés au sein d'une société anonyme d'assurance ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix ans précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés aux 1, 2 et 3^o dudit article.

La compétence individuelle des membres du Directoire s'apprécie dans leur contribution personnelle à la collégialité du Directoire.

Lors des futurs renouvellements, les compétences individuelles des membres du Conseil de surveillance seront appréciées au regard d'un curriculum vitae fourni par les candidats aux fonctions de membres du Conseil de surveillance et de leurs expériences appréciées au regard de leurs parcours professionnels ou électifs.

Le dispositif de formation mis en œuvre pour les membres des Conseils de surveillance pendant la durée de leurs mandats devra notamment comprendre les thématiques suivantes :

- le marché de l'assurance et le marché financier ;

- la stratégie de la société d'assurance et de son modèle économique ;
- le système de gouvernance ;
- l'analyse financière et actuarielle ;
- l'exigence législative et réglementaire applicables à la société.

B.3. Système de gestion des risques

B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques s'appuie sur 3 composantes (les instances dirigeantes ; les fonctions clés et les acteurs opérationnels) et repose sur le respect de politiques écrites.

La fonction Gestion des risques doit vérifier que l'ensemble des risques identifiés soit mis sous contrôle. Elle se base pour ce faire sur :

- les travaux d'analyse effectués par les « propriétaires » des risques,
- ses propres travaux notamment dans le cadre de l'ORSA
- quatre comités qui ont pour objectif de coordonner de manière transversale les différents intervenants en apportant de l'information, un suivi des travaux en cours et l'arbitrage nécessaire pour la bonne mise en œuvre opérationnelle

B.3.2. L'organisation du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose sur la gouvernance des risques, la gestion opérationnelle des risques et le processus ORSA.

Les instances dirigeantes (Directoire, Conseil de surveillance, Comité d'audit et des risques), les fonctions clés et les acteurs opérationnels sont les acteurs du système de gestion des risques. Leurs rôles et responsabilités sont définis ci-après.

B.3.2.1. Les instances dirigeantes

B.3.2.1.1. Le Directoire

Il détermine les orientations relatives à l'activité de GPM Assurances SA. A ce titre, il définit et suit la mise en œuvre des principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Il a pour mission de s'assurer que les prises de risque sont réalisées conformément aux principes décrits dans la politique de gestion des risques et de la politique ORSA ;

B.3.2.1.2. Le Conseil de surveillance

Il contrôle la gestion de GPM Assurances SA par le Directoire. A ce titre, il a pour mission de modifier et valider la politique écrite politiques écrites et les principes décrits dans celles-ci notamment sur l'appétence ainsi que les travaux de l'ORSA

Il porte la responsabilité ultime concernant la mise en œuvre et l'efficacité du système de gestion des risques.

B.3.2.1.3. Le Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 823-20 du code de commerce, le Conseil de surveillance du 8 décembre 2021 a délégué au Comité d'audit et des risques d'AGMF Prévoyance l'exercice des missions prévues par l'article L. 823-19 du code de commerce, pour le compte de GPM Assurances.

En préparation des Conseils de surveillance, le Comité d'audit et des risques est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- de la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission ;
- d'approuver, pour les entités d'intérêt public, la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- des risques.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation de l'Assemblée générale. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé. Il rend compte régulièrement au Conseil de surveillance de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. Il prépare les travaux du conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels ou de l'examen des comptes semestriels

B.3.2.2. Intervention des fonctions clés dans la gestion des risques

Les fonctions clé partagent les principes communs suivants :

- elles reportent au Directoire via un accès direct et ont pour obligation de remonter tout problème majeur ;
- elles disposent d'une autorité suffisante ainsi que des ressources et expertises adéquates pour exercer leur mission ;
- elles bénéficient du niveau approprié de formation, de qualification et d'expérience vis-à-vis du poste et ont fait l'objet des procédures de vérification relatives à leur honorabilité.

B.3.2.2.1. Fonction clé de gestion des risques

Conformément à l'article 269 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction clé de gestion des risques facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques.

La fonction est portée par le Directeur des risques qui s'appuiera notamment sur les expertises du Directeur comptable et financier, du Directeur de l'actuariat, de la fonction actuarielle et du Directeur de la conformité et du Directeur juridique pour mener à bien ses missions.

Le responsable de la fonction de gestion des risques a la charge de l'identification des risques majeurs, de leur suivi et de l'animation du dispositif de maîtrise des risques. Il coordonne des travaux relatifs à la réalisation des ORSA régulier et exceptionnel.

B.3.2.2.2. Fonction clé actuarielle

Conformément à l'article 272 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en ce qui concerne la modélisation des risques sous tendant le calcul des exigences de capital et l'ORSA. En particulier, sur demande, il apporte l'aide nécessaire pour modéliser les différents risques et expliciter les hypothèses sous-jacentes aux calculs des provisions techniques et aux différents sous-modules des exigences de capital.

La fonction est portée par le Directeur de l'actuariat.

B.3.2.2.3. *Fonction clé de vérification de la conformité*

Conformément à l'article 270 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction clé de vérification de la conformité met en place un dispositif qui permet de s'assurer que le système de gestion des risques est conforme à la réglementation et à la politique générale de gouvernance.

Plus globalement, elle s'assure que le système de gestion des risques repose sur un contrôle interne efficace, comprenant des procédures, une remontée de l'information et des contrôles associés. Elle conseille, anticipe et vérifie la conformité au regard des évolutions de l'environnement juridique de la structure ; elle renforce la maîtrise des risques de non-conformité (risque de sanction, judiciaire, administrative ou disciplinaire).

La fonction est portée par le Directeur de la conformité.

B.3.2.2.4. *Fonction clé d'audit interne*

Conformément à l'article 271 du règlement délégué (UE) n°2015/35, la fonction d'audit interne évalue régulièrement le système de gouvernance de la gestion des risques et le système de contrôle interne associé.

L'objectif de la fonction est d'aider les différentes entités du Groupe Pasteur Mutualité à atteindre leurs objectifs en passant au crible les pratiques des différents services et en évaluant leur processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise.

Son rôle est d'assurer à la Direction que les risques qu'elle encourt sont bien gérés et que son dispositif de contrôle interne l'immunise contre les mauvaises surprises.

Cette mission est exercée de manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles de la gestion des risques.

La fonction est portée par le Directeur de l'audit interne.

B.3.2.3. *Les acteurs opérationnels*

L'ensemble des collaborateurs participant au système de gestion des risques doivent :

- se conformer aux politiques écrites et respecter les procédures de travail formalisées et, notamment concernant l'ORSA, respecter les délais de transmission des informations qui y sont mentionnés ;
- signaler les incidents ;
- s'assurer de la qualité des données utilisées et produites.

Les responsables opérationnels assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques relevant de leur domaine de compétence. Ils ont un rôle incontournable dans l'identification des risques inhérents à leur activité, la maintenance de la cartographie des risques et le déploiement de contrôles destinés à mesurer les opérations. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance régulière de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

B.4. Processus d'évaluation interne des risques

B.4.1. Processus et procédures en place pour l'ORSA

B.4.1.1. Généralités

Les principaux objectifs de l'ORSA sont :

- de s'assurer de la cohérence entre les montants de provisions techniques et de SCR et le profil de risque propre de l'assureur ;
- de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux ;
- d'évaluer les risques émergents des calculs des provisions techniques et du SCR ;
- d'évaluer le besoin global de solvabilité de GPM Assurances SA ;
- d'évaluer et planifier les besoins futurs de fonds propres en fonction des stress-test réalisés.

Il en existe deux types :

- l'ORSA dit « régulier » à réaliser au moins une fois par an ;
- l'ORSA dit « exceptionnel » à réaliser si le profil de risque de l'entreprise évolue ou serait amené à évoluer de manière conséquente.

L'exercice ORSA doit porter au moins sur les éléments suivants :

- le besoin global de solvabilité (ou « BGS »), compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ;
- le respect permanent des exigences réglementaires de capital et des exigences concernant les provisions techniques ;
- la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

B.4.1.2. Description du processus ORSA régulier

Dans le cadre d'un ORSA régulier, le processus s'effectue en plusieurs étapes partagées et commentées avec les directions métiers contributrices, le directoire et le Comité d'audit et des risques avant une présentation des travaux finaux au Conseil de surveillance.

Chaque partie comprend des étapes correspondant à des actions effectuées selon un ordre chronologique.

La première partie concerne la cartographie et l'analyse des risques.

La deuxième partie consiste à la détermination des hypothèses de projection afin de réaliser un scénario central. Ces différents éléments constitutifs sont ensuite analysés par la direction des risques qui partage ses observations avec les différentes directions et dont les conclusions servent de base à la projection du résultat et des éléments du bilan en vision solvabilité I.

La troisième partie contribue à la projection de la solvabilité et du besoin de solvabilité global de solvabilité. Ces résultats sont présentés et analysés avec les directions métiers contributrices puis en Comité d'audit et des risques avec la présence du président du directoire.

Le quatrième et dernier point contribue à l'analyse de la solvabilité de la structure en s'appuyant sur quelques scénarii-stress pertinents eu égard les risques majeurs identifiés ou des sujets d'actualité concernant des réflexions sur des futures mesures de gestion (exemple : cession ou acceptation en réassurance).

Autant que l'environnement de la structure et la pertinence de scénario le permettent, les scénarii sur des risques déterminés l'années précédentes sont réutilisées afin de permettre si nécessaire les comparaisons d'un exercice à l'autre.

À la suite d'un échange, il s'ajoute des scénarii sur des récents éléments exogènes (évolution des marchés financiers, changement de réglementation) ou endogènes (développement d'un produit, changement de politique de réassurance).

Chaque scénario est présenté avec les hypothèses prises par rapport au scénario central, les objectifs, le détail des résultats et une comparaison par rapport au scénario central.

Une fois les résultats établis, présentés et validés, le rapport ORSA reprenant une synthèse de l'ensemble des travaux est finalisé et présenté en Conseil de surveillance.

B.4.1.3. Description du processus ORSA exceptionnel

GPM Assurances SA réalise un ORSA exceptionnel afin de fournir au Conseil de surveillance des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur les risques de l'entreprise.

➤ Éléments déclencheurs

En cas de circonstances exceptionnelles, l'ORSA peut être déclenché indépendamment de la fréquence annuelle retenue pour l'ORSA régulier. GPM Assurances SA a défini les événements et le type de décisions stratégiques pouvant avoir un impact significatif sur la stratégie de l'organisme et nécessitant la réalisation d'un ORSA exceptionnel.

➤ Date de lancement

Le processus opérationnel décrit pour l'ORSA régulier (jusqu'à la transmission au Conseil de surveillance) démarre immédiatement après constatation d'une modification substantielle du profil de risque pour s'achever 4 semaines après.

B.4.2. Détermination des besoins de solvabilité compte tenu du profil de risque de l'entreprise

Le Besoin Global de Solvabilité ne diffère pas de la formule standard. En effet, le SCR de GPM Assurances SA est très largement porté par le risque marché qui nous semble déjà bien pris en compte de façon adéquate dans la formule standard.

B.5. Système de contrôle interne

Le Conseil de surveillance ayant défini les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque, le Président du directoire fixe les objectifs globaux de l'organisation et veille à ce que ceux-ci soient déclinés à tous niveaux au sein de l'organisation. A cette fin, une politique écrite de contrôle interne, revue annuellement et présentée aux instances, est formalisée afin de garantir une mise en œuvre cohérente du dispositif de contrôle interne dans les activités du Groupe conformément à la réglementation Solvabilité II.

Le Pôle Conformité et contrôle interne, rattaché au Directeur de la Conformité, veille à la mise en œuvre et à l'animation du système de contrôle interne. L'architecture générale du dispositif comprend trois niveaux de contrôle et de maîtrise des activités :

- le contrôle permanent de niveau 1, qui concerne tous les collaborateurs : ces contrôles sont intégrés au fonctionnement courant et réalisés par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes ;
- le contrôle permanent de niveau 2, qui vise à vérifier l'existence et l'efficacité des contrôles de premier niveau, l'existence de procédures encadrant les activités et tenant compte des risques à maîtriser ; il émet des reportings et recommandations en vue d'améliorer le dispositif ;

- le contrôle périodique de niveau 3, qui se matérialise par des audits périodiques. L'audit interne évalue notamment le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Les conseils et recommandations formulés participent à l'efficacité du contrôle interne.

Le Pôle conformité et contrôle Interne dispose d'une cartographie des processus et d'une cartographie des risques opérationnels avec réalisation chaque année de travaux d'actualisation. Il met en œuvre un plan d'amélioration recensant différentes informations :

- processus, y compris leurs objectifs ;
- identification des risques et de leurs impacts (financier, de réputation et de conformité) ;
- description du dispositif de maîtrise des risques (DMR) ;
- identification des procédures et contrôles de premier niveau ;
- évaluation du risque après mise en œuvre du DMR.

Ces rubriques sont mises à jour de façon récurrente et un reporting est directement accessible de façon permanente au Président du directoire, aux fonctions clés et aux différents Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front.

La politique écrite de conformité, elle aussi revue annuellement et présentée aux instances, a pour objectif de garantir une mise en œuvre cohérente des politiques de conformité au sein des entités assurantielles et de courtage. Elle détaille :

- le périmètre de sa mise en œuvre ;
- son processus d'approbation et d'actualisation ;
- les acteurs concernés ;
- l'organisation du dispositif.

La fonction clé de Vérification de la conformité propose la politique de conformité ainsi que ses ajustements dans le cadre de sa révision annuelle, veille à sa mise en œuvre et à sa déclinaison cohérente dans l'organisation. Elle met en place un plan de conformité qui détaille l'organisation mise en œuvre avec les acteurs de la filière Conformité pour remplir ses missions : évaluation de l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ; conseil au Dirigeant opérationnel et au Conseil d'administration sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes aux activités d'assurance ; identification et évaluation du risque de non-conformité ; respect des échéances réglementaires.

B.6. Fonction d'audit interne

B.6.1. Principes généraux

Le cadre proposé par l'IFACI est le cadre de référence de l'audit interne pour le Groupe. Ce cadre est une traduction du référentiel de compétences de l'Audit Interne de l'IIA qui définit les compétences requises pour répondre aux exigences du Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne. Elles sont regroupées en 10 domaines, lesquels sont déclinés pour chaque métier (auditeur interne, manager ou responsable de l'audit).

Conformément à l'article L.356-18 du Code des assurances, une fonction d'Audit Interne est en place au niveau d'AGMF Prévoyance, Maison Mère du groupe dont Groupe Pasteur Mutualité est le nom commercial, ses compétences s'étendant sur l'ensemble des entités assurantielles du Groupe. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des quatre fonctions clés mises en place, au 1er janvier 2016, par le Groupe en application de la directive Solvabilité II.

En fonction des besoins, certains audits peuvent être menés avec l'assistance d'experts externes au Groupe Pasteur Mutualité ; ces acteurs sont présentés au Comité d'audit et des risques qui en valide l'implication.

La fonction d'Audit Interne et les experts externes indépendants s'engagent à respecter le Code de déontologie de la Profession publié par l'IFACI.

L'Audit Interne s'organise pour travailler en synergie avec le Pôle Conformité et Contrôle Interne de la Direction de la Conformité, en particulier dans le cadre du suivi des missions d'Audit.

Une politique écrite d'audit interne est rédigée et actualisée annuellement par la fonction clé audit. Elle est ensuite soumise aux instances concernées pour être ensuite adoptée pour le Groupe, pour AGMF Prévoyance ainsi que pour les sociétés filiales GPM Assurances SA et Panacéa.

B.6.2. Charte d'audit interne

La charte d'Audit Interne détermine le cadre de la fonction d'Audit Interne au sein de Groupe, définit son mandat, ses pouvoirs et attributions ainsi que les règles et modalités de fonctionnement.

Elle est actualisée et adoptée par le Comité d'audit et des risques du Groupe en 2020

Cette charte respecte les principes imposés par cette politique de l'audit interne et a pour objectif de la détailler ; elle traite des points suivants :

- rappels sur les principes de l'Audit interne ;
- mentions relatives au plan d'audit annuel ;
- détails sur le déroulé d'une mission d'audit.

Cette charte rappelle notamment l'indépendance de l'audit interne ainsi que le respect du contradictoire.

B.7. Fonction actuarielle

La fonction clé actuarielle s'attache en lien avec les politiques écrites souscription et provisionnement et atténuation des risques, sous la supervision de la gouvernance, à la promotion et à la suffisance des actions mises en œuvre dans le cadre des travaux visant à l'exhaustivité et à la justesse :

- De la qualité des données utilisées,
- Les hypothèses et modèles des calculs des best estimate et SCR prudentiels,
- Les règles de souscription des différentes garanties commercialisées,
- Les techniques utilisées en vue de la réduction des risques souscrits.

Ces travaux ont été menés en s'appuyant en collaboration entre le responsable de la qualité des données, les directions Actuariat, Informatiques et Comptabilité et Finances.

B.8. Sous-traitance

B.8.1. Définition

La sous-traitance est le fait pour une entreprise de confier à une autre entreprise une partie des activités importantes ou critiques, au sens de l'article R.354-7-I du code des assurances, qu'elle exécuterait autrement elle-même.

B.8.2. Politique de sous-traitance

Conformément à la réglementation, GPM Assurances SA s'est dotée d'une politique écrite de sous-traitance qui s'applique à tous les contrats de GPM Assurances SA répondant à la définition de sous-traitance ci-dessus. Cette politique a été approuvée pour la première fois par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2015. Sa réactualisation est soumise chaque année au Conseil de Surveillance de GPMA Assurances SA.

B.8.3. Activités importantes ou critiques sous-traités

Au 31 décembre 2021, les activités et fonctions opérationnelle importantes ou critiques de GPM Assurances SA faisant l'objet d'une sous-traitance auprès de prestataires tous situés au sein de l'Union Européenne sont les suivantes :

- Mandat de gestion (Allianz Global Investors),
- Moteur de calculs actuariels (Forsides Pilier 1, Sinalys),
- Gestion des risques (Forsides Pilier 2 / Garcia-Rochette),
- Data center (Chéops).

B.9. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance

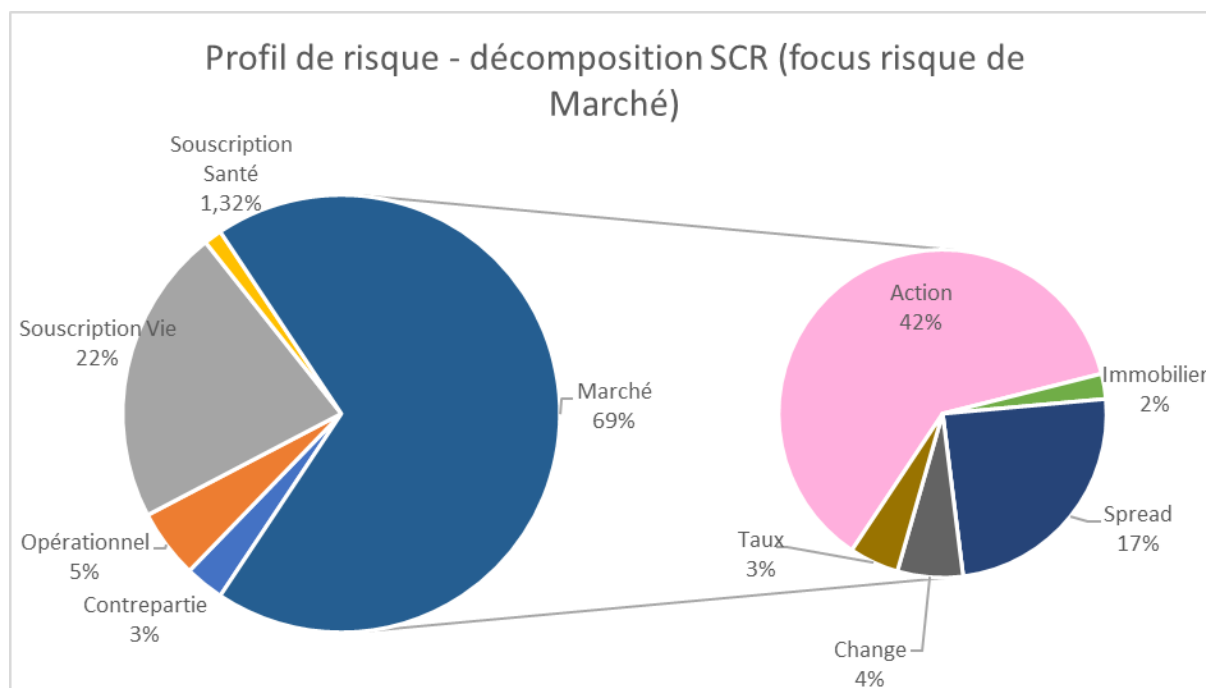
Conformément aux dispositions de l'article 294 partie 9 du règlement délégué n°2015-35, le système de gouvernance de GPM Assurances SA intervient en continu dans la gestion des risques de l'organisme. Les risques principaux identifiés conjointement par les services opérationnels et la gouvernance sont inventoriés dans la partie C du présent rapport. Le système de gouvernance est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques supportés

B.10. Autres informations

Non significatif.

C. Profil de risque

Le profil de risque de GPM Assurances SA, tel qu'évalué par la formule standard de calcul du SCR (avant prise en compte des effets de diversification et après intégration de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques), est essentiellement constitué du risque de marché 69 %, du risque de souscription en vie 22 %, du risque opérationnel 5 %, du risque de contrepartie 3 % et marginalement du risque de souscription santé 1,32 %, comme illustré ci-après.



C.1. Risque de souscription

C.1.1. Nature du risque

C.1.1.1. Description de l'activité

GPM Assurances SA possède un agrément « mixte » et a développé une activité en matière de dommages corporels en complément de son activité vie, prépondérante.

L'activité se ventile suivant la répartition suivante :

Garantie	Répartition en %	Primes acquises 2021 (en k€)	Répartition en %	Primes acquises 2020 (en k€)	Variation en %
Fonds en euros (Altiscore, AGMF Epargne)	55 %]	9 440	59 %	13 041	-28 %
Unités de compte	30 %	5 068	32 %	7 090	-29 %
Autres produits vie et prévoyance	15 %	2 584	9 %	2 005	29 %
Total	100 %	17 092	100 %	22 136	-23 %

C.1.1.1.1. *Epargne – Retraite*

➤ **Fonds en euros**

GPM Assurances SA commercialise les contrats d'épargne en euros suivants : Comptes, Bons, PEP, Multi-supports et Retraite Altiscore ainsi que des Plans d'épargne PEP.

Le taux technique varie selon le produit et dépend de la durée de la garantie, la date de souscription du produit et la date du versement sur le contrat.

La société ne prévoit plus dans ses conditions contractuelles de garantir le taux technique vie à compter du 1 janvier 2021. En pratique est dorénavant garanti un taux brut avant chargement sur encours égal à 0%.

Enfin, le taux de rémunération global de l'exercice (intérêts techniques + participation aux bénéfices) a été de 1.25% net avant prélèvements sociaux pour 2021.

➤ **Unités de Comptes**

GPM Assurances SA commercialise depuis la mi-2000 deux contrats d'assurance vie en unités de compte : Altiscore Actions et Altiscore Multi-supports.

Depuis le 1^{er} octobre 2006, un contrat de retraite en unités de comptes comportant également un fonds en euros est ouvert à la commercialisation sous l'appellation « La retraite ALTISCORE Multi-supports ».

Les versements effectués sur le contrat Altiscore Multi-supports peuvent être investis dans plus de trente supports OPCVM et/ou dans un fonds en Euros qui est le fonds cantonné Altiscore Euros.

➤ **Rentes viagères Altiscore**

Les rentes viagères Altiscore sont issues de la liquidation des contrats Retraite Altiscore.

Conformément aux dispositions réglementaires, le montant de la rente est déterminé à partir de la table de mortalité et du taux technique en vigueur à la date de liquidation de la rente.

➤ **Contrats Repag**

Les rentes viagères immédiates et différées du contrat Repag gérées par la CNP jusqu'à fin 2008 ont été transférées à GPM Assurances SA à partir du 1er janvier 2009.

Ce transfert fait suite à la conversion des contrats en points répondant au régime L. 441 en contrats de rente classique avec des garanties libellées en euros.

Une transformation de la provision technique spéciale du régime (provision globale concernant l'ensemble des adhérents) en provisions mathématiques individualisées par rente immédiate ou différée a été réalisée à la date d'effet du transfert.

Il n'y a plus de nouvelle adhésion et plus aucun versement de cotisation n'est prévu sur les contrats Repag.

Il est à noter que le remboursement à GPM Assurances SA des majorations légales par l'état s'est éteint à compter de 2018.

➤ **Contrats d'épargne AGMF Epargne**

Les contrats AGMF Epargne assurés par la CNP jusqu'en 2009 ont été transférés à GPM Assurances SA à effet du 1er janvier 2010.

Ces contrats sont des contrats d'épargne qui ont la particularité d'avoir des taux d'intérêts garantis fonction de la date de paiement des primes et non de la date d'effet du contrat ; il existe donc plusieurs générations de taux minimum garanti fonction de la date de versement des primes.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la société ne prévoit plus dans ses conditions contractuelles de garantir ces taux minimums. Les dispositions contractuelles ont été revues en conséquence. En pratique est dorénavant garanti un taux brut avant chargement sur encours égal à 0%

Ce produit est fermé à la commercialisation et il n'y a plus de nouvelles adhésions.

C.1.1.1.2. *Prévoyance individuelle et collective*

➤ **Vie entière – Capital obsèques**

Des contrats vie entière et capital obsèques ont été fermés à la commercialisation au 1^{er} août 2006 à la suite de la très faible production enregistrée. Le portefeuille est d'importance marginale au sein de GPM Assurances SA.

➤ **Dexia Prévoyance**

Des contrats couvrant des risques vie, accident, et maladie, de durée 1 an renouvelable, ont été commercialisés entre 2001 et 2005 par l'intermédiaire de Dexia Prévoyance (désormais « Collecteam ») qui réalise l'ensemble de la gestion administrative pour le compte de GPM Assurances SA. Ils ont été résiliés au 31 décembre 2005 et sont donc depuis en run-off.

GPM Assurances SA et ses réassureurs restent cependant engagés jusqu'au terme contractuel des prestations pour les sinistres antérieurs à la date de résiliation.

➤ **Pharmateam**

Pharmateam-SCAMP, courtier spécialisé dans les contrats d'assurance emprunteur des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes, pour les prêts liés à l'achat d'officine, commercialise depuis 2002 des contrats d'assurance emprunteur couvrant les risques DC / PTIA et invalidité. Il réalise la gestion des contrats et des cotisations pour le compte de GPM Assurances SA. Ces contrats sont assurés par GPM Assurances SA. Il est détenu à 100 % par le Groupe Pasteur Mutualité.

➤ **ADOHA**

ADOHA, courtier spécialisé dans la protection des kinésithérapeutes a resouscrit en 2020 des contrats de prévoyance de Generali à GPM Assurances SA. Les risques couverts sont le décès/PTIA, rentes éducation, décès accidentelle, fracture, hospitalisation, frais professionnels, incapacité et invalidité. Il réalise la gestion des contrats et des cotisations pour le compte de GPM Assurances SA. Il est détenu à 66% par le Groupe Pasteur Mutualité.

➤ **Prévoyance forfaitaire**

Produit de prévoyance commercialisé et géré par GPM Assurances SA qui couvre les risques décès/PTIA, incapacité et invalidité.

➤ **GAV**

Garantie accident de la vie commercialisé et géré par GPM Assurances SA.

➤ **CIR-SENOIS**

Garantie de dommage corporel à destination des étudiants et internes en médecine, professions médicales ou paramédicales et qui les couvre du risque d'invalidité.

C.1.1.1.3. *Santé Individuelle et collective*

➤ **ASSOR**

Contrat collectif de santé fermé à la commercialisation depuis 2012 est géré par le délégataire de gestion OWLIANCE et assuré par GPM Assurances SA.

➤ **Santé Hospi**

Contrat collectif de santé à destination des personnels hospitaliers est commercialisé et géré depuis 2020 par le délégataire de gestion CEGEDIM et assuré par GPM Assurances SA.

C.1.1.2. Caractéristiques du profil de risque

Les engagements d'assurance sur la branche vie sont à déroulement long et présentent une sensibilité importante du résultat à l'environnement financier. Ils peuvent générer les risques suivants :

- Risque de rachat ;
- Risque de financement des frais ;
- Risque d'engagement de taux ;
- Risque opérationnel sur l'épargne ;
- Risque technique relativement faible.

Les engagements d'assurance sur les garanties de prêts sont à déroulement long et peuvent générer les risques suivants :

- Risque de pointe ;
- Risque de mortalité ;
- Risque d'aléa moral.

C.1.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de souscription est réalisée via le SCR de souscription et ses sous-modules : vie, santé non-SLT, santé SLT et santé catastrophe.

Module de risque de souscription vie (en k€)	Capital de Solvabilité Requis (SCR)
Risque de souscription vie net de diversification	18 547
Risque de souscription santé non-SLT	42
Risque de souscription santé SLT	1 094
Risque de catastrophe santé	-

Un risque de souscription vie prépondérant qui est lié aux composantes risques de longévité et risque de frais. Le risque de catastrophe santé est négligeable.

C.1.3. Plan de maîtrise et de suivi

Le niveau de la tarification des produits et offres d'assurance doit être suffisant pour couvrir l'ensemble des risques pris, le coût de capital généré, le niveau de solvabilité de GPM assurance et doit intégrer le business plan et ses projections.

Pour les produits dont une partie significative est cédée en réassurance, les modalités des accords de réassurance sont prises en compte pour évaluer le niveau de rentabilité, l'exigence de capital et le risque de contrepartie.

Les tarifs sont révisés annuellement en fonction de la sinistralité observée avec un suivi de leur évolution.

Le plan de réassurance fait partie intégrante du plan de maîtrise et de suivi du risque.

C.1.3.1. Prise en compte de la réassurance

La mise en place de la réassurance concerne la prévoyance ; la nature et le niveau de protection visés diffèrent pour la prévoyance individuelle et la prévoyance collective.

Les techniques de réassurance employées font appel classiquement à des couvertures obligatoires, proportionnelles (quote-part et excédent de plein) ou non (XS tête et XS par évènement).

Quel que soit le montant d'un sinistre sur une tête assurée, GPM Assurances SA conserve pour sa part de prestations 2000 k€ au maximum. Quelques sinistres de montants supérieurs à 2000 k€ ont été pris en compte par les réassureurs ces dernières années.

Chaque année, dans le cadre des renouvellements des traités et de leurs tarifs, les sinistres des dernières années sont étudiés en collaboration avec les différents réassureurs.

C.1.3.2. Suivi et pilotage

Les risques épargne / retraite n'étant pas réassurés, ce sont les règles limitatives de souscription / versements mises en place permettent de réduire les risques associés à ce périmètre.

Sur les autres produits, le suivi annuel est réalisé dans le cadre des travaux de « suivi du portefeuille » et de l'arrêté des comptes sociaux. Les principaux indicateurs sont :

- L'évolution du portefeuille : évolution du nombre d'adhérents entre N et N-1 par garantie,
- Le ratio sinistre à prime par garantie ;
- Le résultat technique par garantie ;
- Les écarts entre les provisions estimées et les prestations constatées : études boni/mali ;
- Les analyses externes (commissaires aux comptes) des hypothèses, méthodes et paramètres retenus dans le calcul, permettent d'avoir un avis indépendant sur le caractère suffisant des provisions techniques.

Ces études de suivi permettent de piloter annuellement le portefeuille GPM Assurances et donnent lieu à des préconisations des évolutions tarifaires présentées au Directoire.

C.1.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA permet de définir des tests de résistance à différents chocs sur les engagements d'assurance. A ce titre, plusieurs scénarii ont été réalisés en intégrant le risque de longévité qui représente une composante importante du SCR souscription vie.

Son impact, s'il est moins important que le risque marché, reste un élément à surveiller pour la maîtrise du taux de couverture du SCR. Selon les scénarii, le SCR longévité progresse de 22% à 42% en fin de période de projection.

C.2. Risque de marché

C.2.1. Nature du risque

La politique des placements s'inscrit dans une gestion long terme selon une volonté de stabilité de ses placements et de sa rentabilité financière et compte tenu de la structure de ses passifs qui est longue.

La gestion est réalisée par canton, au nombre de trois, répondant chacun à des contraintes de passif différentes, par conséquent la gestion des risques est définie par canton : Altiscore, Repag, actif général.

GPM Assurances SA n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.

La mise en œuvre de la politique d'allocation d'actifs ainsi que son suivi sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente introduit à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE.

GPM Assurances SA s'assure d'un niveau de sécurité de ses investissements en définissant des limites d'investissement pour chaque classe d'actifs d'une part et de concentration des émetteurs d'autre part.

Ainsi, pour l'année 2021, le socle des actifs financiers est principalement obligataire.

GPM Assurances SA diversifie ses actifs principalement sur des notations « *investment grade* » (notation supérieure à BBB).

L'allocation d'actifs pour l'année 2021 (y.c trésorerie) est synthétisé ci-après.

Allocations stratégiques	Avant transparence		Après transparence	
	Valeur de marché (en k€)	Répartition en %	Valeur de marché (en k€)	Répartition en %
Obligations et convertibles	705 074	61%	811 888	71%
Fonds	196 833	17%	2 834	0%
Actions	78 520	7%	189 265	17%
Actifs non cotés	20 877	2%	20 877	2%
Immobilier	16 431	1%	15 293	1%
Placements monétaires	40 498	4%	18 075	2%
Unités de compte	88 490	8%	88 490	8%
Total actif	1 146 724	100%	1 146 724	100%

C.2.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de marché est réalisée via le SCR qui s'élève à 57 885 k€ à fin 2021 (après prise en compte de la capacité d'absorption des provisions techniques).

Module de risque de marché (en k€)	Capital de Solvabilité Requis (SCR)
Risque actions	40 544
Risque de spread	16 049
Risque de change	4 239
Risque de taux	3 208
Risque de concentration	0
Risque immobilier	1 631
Somme des boîtes de risque	65 671
Effet de diversification	-7 786
Risque de marché net de diversification	57 885

C.2.3. Principe de la personne prudente

GPM Assurances SA investit tous ses actifs conformément au principe de la « personne prudente » avec comme objectif : une parfaite connaissance des actifs comme indiqué ci-après.

Pour l'ensemble de son portefeuille d'actifs, GPM Assurances SA n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité conformément à l'article 45 de la directive 2009/138/CE, paragraphe 1, deuxième alinéa, point a).

Tous les actifs, et en particulier les actifs couvrant le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis, sont investis de façon à garantir la sécurité, la qualité, la liquidité et la rentabilité de l'ensemble du portefeuille. En outre, la localisation de ces actifs est telle qu'elle garantit leur disponibilité.

Les actifs détenus aux fins de la couverture des provisions techniques sont également investis d'une façon adaptée à la nature et à la durée des engagements d'assurance et de réassurance. Ils sont investis dans le meilleur intérêt de tous les preneurs et de tous les bénéficiaires, compte tenu de tout objectif publié.

En cas de conflit d'intérêts, GPM Assurances SA, ou les entités qui gèrent le portefeuille d'actifs, veillent à ce que l'investissement soit réalisé au mieux des intérêts des preneurs et des bénéficiaires.

L'utilisation d'instruments dérivés nous est possible dans la mesure où ils contribuent à réduire les risques ou favorisent une gestion efficace du portefeuille.

Les investissements et les actifs qui ne sont pas admis à la négociation sur un marché financier réglementé sont maintenus à des niveaux prudents.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive vis-à-vis d'un actif, d'un émetteur ou d'un groupe d'entreprises donnés ou d'une zone géographique donnée et à éviter un cumul excessif de risques dans l'ensemble du portefeuille.

Les investissements dans des actifs émis par un même émetteur ou par des émetteurs appartenant à un même groupe ne nous expose pas à une concentration excessive de risques.

C.2.4. Plan de maîtrise et de suivi

Le suivi des risques est réalisé via des indicateurs opérationnels, sous contrainte de limites en lien avec la tolérance au risque définie dans la politique de gestion des risques et fixée par le Conseil de surveillance.

GPM Assurances SA établit un suivi mensuel comprenant un état des plus ou moins-values latentes, des indicateurs de performance et de marché, ainsi qu'un reporting trimestriel permettant notamment de suivre le respect de l'allocation d'actifs, les performances par rapport à leur benchmark.

Le Comité d'investissement, informera le Comité d'audit et des risques qui apportera ses recommandations au Conseil de surveillance suivant qui statuera sur cette limite.

C.2.4.1. Risque de taux

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligataires et structurés).

C.2.4.2. Risque action

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition aux actions de type 2 et type 1 (classification Solvabilité II) en valeur de marché.

Les OPCVM actions sont sélectionnés en Comité d'investissement.

Un suivi spécifique aux actions non cotés et aux OPCVM classé par catégorie est également diffusé au Comité d'investissement.

C.2.4.3. Risque immobilier

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition maximale aux placements en immobilier détenu en direct et papier en valeur de marché.

C.2.4.4. Risque de change

Le portefeuille ne comporte pas de risques de change sur ces lignes obligataires et actions en titres vifs.

Toutes les lignes en direct sont libellées en euros. Au travers du fonds GPM Assurances SA privilégie les lignes couvertes.

L'indicateur opérationnel est l'exposition maximale aux devises étrangères en valeur de marché.

Les lignes sont contrôlées au travers des travaux de transparençation.

C.2.4.5. Concentrations du risque de marché

Le portefeuille comporte un grand nombre de lignes permettant ainsi une meilleure diversification.

Des limites maximales par émetteur sont définies dans les mandats.

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les limites sont définies de façon à avoir une diversification suffisante. Cette diversification d'actifs, sectorielle, géographique permet de ne pas concentrer les risques et de limiter le risque par émetteur.

Des lignes sont arbitrées régulièrement afin de s'assurer de la liquidité sur les marchés.

Concernant les OPCVM, la limite par ligne ne peut pas faire l'objet d'un suivi régulier. Elle est contrôlée une fois par an avec les travaux de transparence.

C.2.4.6. Risque de Crédit

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads ») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

L'évaluation du risque de crédit est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché dont la valorisation est de 16 049 k€ à fin 2021.

Le portefeuille est majoritairement noté « *investment grade* ». Le rating moyen est A. Les limites sont définies dans le mandat et dans l'allocation stratégique.

Les indicateurs opérationnels associés à ce risque sont :

- L'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligations et produits structurés) ;
- la duration moyenne de l'ensemble des produits de taux.

C.2.5. Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA permet de définir des tests de résistance à différents chocs sur le risque marché.

A ce titre, 3 scénarii ont été réalisés avec les résultats suivants à la fin de la période de projection :

- la chute de 20% sur les actions en 2022

La très forte volatilité du SCR est due au risque marché mais surtout à la plus faible capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques. La baisse de la valeur des actions entraîne aussi une diminution du volume des actions et des fonds propres. L'impact sur le taux de couverture du SCR représente une perte de 179 points en fin de période de projection.

- une augmentation du spread du marché obligations (+0.85%) sur l'exercice 2022

Cette disposition représente un choc uniforme assez massif sur l'ensemble du portefeuille obligataire.

L'impact sur le taux de couverture du SCR représente une perte de 85 points en fin de période de projection.

- Un taux très bas qui perdure dans le temps avec des valeurs de la courbe au 31/12/2020 sur toute la période projetée

L'augmentation du SCR est principalement liée à la plus faible capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques et les impôts différés qui génère une augmentation du SCR.

L'impact sur le taux de couverture du SCR représente une perte de 82 points en fin de période de projection.

C.3. Risque de contrepartie

C.3.1. Nature du risque

La Directive 2009/138/CE Solvabilité II prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la « *sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (« spreads») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque* ».

Le risque de contrepartie évalue le risque de défaut ou de détérioration de la qualité du crédit.

L'évaluation du risque de crédit relatif aux placements financiers est réalisée via le sous module du risque de spread inclus dans le SCR du risque de marché. L'analyse de ce risque est présentée en section C.2.

L'exposition au risque de contrepartie de GPM Assurances SA est de deux types :

- L'exposition de type 1 dite « notée » : elle est liée aux cessions en réassurance et aux avoirs en banque (compte courant et actif transparent) ;
- L'exposition de type 2 dites « non notée » : elle est liée essentiellement aux créances. On distingue les créances de plus de trois mois et les créances de moins de trois mois.

C.3.2. Evaluation du risque

Le risque de contrepartie s'évalue par l'agrégation des types 1 et 2 :

- Le « type 1 » intégrant les contrats de réassurance et les avoirs en banque prend en compte dans son calcul du risque les éléments suivants :
 - o Les contrats de réassurance ventilés par réassureur ;
 - o Les Best Estimate cédés ;
 - o L'effet d'atténuation du risque (RM effect) ;
 - o Les montants de dépôts espèces et en nantisements (collatéraux) ;
 - o Les avoirs en banque ventilés par contrepartie bancaire ;
- Le « type 2 » prend en compte dans son calcul du risque le montant des créances en distinguant les créances de plus et celles de moins de 3 mois. Il intègre les éléments suivants :
 - o Les créances nées d'opérations diverses ;
 - o Les créances d'impôts et taxes.

Les tableaux ci-après présentent la répartition des expositions et la répartition du SCR de contrepartie par typologie de contrepartie au 31 décembre 2021:

Contrepartie		Exposition (en k€)	Répartition (en %)
Type 1	Banques	22 067	71%
	Réassureurs	1 761	6%
Type 2	Créances	7 134	23%
Total		30 962	100%

(*) avant prise en compte des nantisements

Sous modules	Résultats 2021 (en k€)
Type 1	1 532
Type 2	1 070
Effet de diversification	-163
Risque de défaut	2 439

Le risque de type 1 représente 63 % du SCR de contrepartie.

C.3.3. Plan de maîtrise et de suivi

Afin d'atténuer les risques, le plan de réassurance de GPM Assurances SA répond aux objectifs suivants :

- lisser, céder un risque peu mutualisé afin de diminuer la volatilité du résultat,
- diminuer le besoin en capital,
- céder un risque peu maîtrisé,
- acheter une expertise au réassureur,
- renforcer des liens avec un réassureur

GPM Assurances SA définit, dans le cadre de sa politique de réassurance, les critères de sélection des réassureurs. Le plan de réassurance privilégie dans la mesure du possible les partenaires historiques de Groupe Pasteur Mutualité.

Le placement d'une partie du programme auprès d'un nouveau réassureur fera l'objet d'une discussion entre le Directeur de l'actuariat et le Directoire.

Ce nouveau réassureur sera sélectionné selon sa maîtrise technique du risque, sa notation financière (A- minimum), sa part de marché sur le marché français, sa capacité en matière d'assistance technique et son organisation administrative (cela garantissant une réactivité et un service de proximité).

Le risque de défaut des réassureurs est limité également à travers la couverture par le nantissement des provisions cédées.

C.3.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Eu égard son niveau de SCR, le risque de contrepartie n'a pas fait l'objet de stress test prospectif pour l'exercice ORSA 2021.

C.4. Risque de liquidité

C.4.1. Nature du risque

Le risque de liquidité, est le risque de ne pas pouvoir réaliser les investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Ce risque concerne les placements qui sont très difficiles à liquider et donc à vendre rapidement et est élevé si les conditions de marché se dégradent. Ce risque dépend fortement de la typologie du passif. L'activité d'épargne est exposée au risque de liquidité du fait de l'option de rachat qu'offre la plupart des produits d'épargne en fonds euros.

C.4.2. Evaluation du risque

L'évaluation du risque de liquidité s'effectue en deux temps.

Une première analyse de l'état de liquidité permet de statuer sur un éventuel besoin de liquidité.

Si tel est le cas, une seconde analyse permettra d'affiner les conclusions tirées de l'état de liquidité et de prendre en compte d'autres scénarios de stress pour estimer les flux entrants et sortants (avec prise en compte éventuelle des affaires nouvelles, nouvelles hypothèses de projections des taux de rachats et des taux d'évolution de l'actif).

Le risque de liquidité est suivi au travers :

- le suivi des différentes natures d'asymétrie entre actifs et passifs, les flux et la durée ;
- le suivi du risque de taux

- les travaux sur la liquidité des placements

La majorité des risques assurés correspondent à du risque vie.

C.4.3. Bénéfice attendu inclus dans les primes futures

Le bénéfice attendu inclus dans les primes futures calculé conformément à l'article 260, paragraphe 2 se monte à 2 260 k€ sur la partie vie et est nul sur la partie non- vie.

C.4.4. Plan de maîtrise et de suivi

Les titres (excepté l'immobilier et les titres non cotés) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les titres vifs et les OPCVM sont cotés sur un marché réglementé avec une liquidité quotidienne. Des achats/ventes sont réalisés régulièrement afin de piloter le rendement et de vérifier la liquidité.

Le mandataire effectue des stress-tests sur l'ensemble des titres du portefeuille géré.

C.4.5. Tests de sensibilité avec vision prospective

Ce risque n'a pas généré de scénario de sensibilité lors de l'ORSA 2021.

C.5. Risque opérationnel

C.5.1. Nature du risque

Les données concernant la cartographie des processus et la cartographie des risques opérationnels sont recensées dans l'application dédiée e-Front :

- identification des risques opérationnels ;
- évaluation des impacts (financier, de réputation et de conformité) et occurrences ;
- décisions de traitement des risques et description des dispositifs de maîtrise des risques (DMR) mis en œuvre aux fins de réduire la criticité du risque ;
- suivi des DMR, des taux d'avancement des plans d'action, avec évaluation de la criticité après mise œuvre du DMR ;
- identification des procédures et contrôles mis en œuvre ;
- évaluation du degré de maturité de système de contrôle interne.

C.5.2. Evaluation du risque

Aux fins d'évaluer la criticité du risque, il est mis en place un référentiel unique d'évaluation : les deux paramètres principaux de la criticité sont la probabilité ou fréquence d'apparition et la gravité, cette dernière incluant l'évaluation des divers impacts d'un risque sur l'activité ou l'organisation.

La fréquence de survenance du risque permet d'évaluer notre exposition aux risques :

- soit par une approche par nombre d'occurrences ;
- soit par la durée d'exposition un risque

Fréquence d'exposition dans le temps	Probabilité d'occurrence
1 - Une fois tous les 10 ans ou moins	1 - < ou = 0,1%
2 - Une fois tous les 5 ans	2 - < ou = 0,5%
3 – Annuel	3 - < ou = 1%
4 – Semestriel	4 - < ou = 5%
5 – Trimestriel	5 - < ou = 10%
6 – Mensuel	6 - < ou = 25%
7 - Hebdomadaire ou plus	7 - > 25%

La gravité de la situation à risque est mesurée en évaluant 3 types d'impacts :

Impact Financier	Impact de Réputation	Impact de Conformité
1 - Nul ou quasi nul	1 - Aucun ou visible uniquement en interne	1 - Inexistant
2 - Moins de 10k€	2 - Dégradation de l'image auprès de peu de clients/fournisseurs	2 - Faible
3 - >= 10k€ et < 50k€	3 - Mention dans la presse locale ou visible par les syndicats professionnels	3 - Moyen : non-conformité mineure, marge d'amélioration possible
4 - >= 50k€ et < 250k€	4 - Mention dans la presse spécialisée	4 - Fort : non-conformité à la réglementation, points d'amélioration significatifs, ou remarque de l'ACPR
5 - >= 250k€ et < 500k€.	5 - Mention dans la presse / média national / réseaux sociaux	5 - Critique : risque de sanction légale / fiscale / administrative. Non-respect d'un critère d'agrément
6 - >= 500k€ et < 1 M€.		
7 - >= 1M€		

Ces évaluations sont conduites principalement empiriquement ou à dire d'experts avec le support de ces référentiels. Les contrôles de second niveau ainsi que les résultats des audits internes conduits viennent objectiver si nécessaire l'identification et/ou l'évaluation desdits risques opérationnels.

L'évaluation globale du risque opérationnel est réalisée via le module du SCR risque opérationnel de la formule standard dont la valorisation est de 4 291 k€ à fin 2021.

Le risque opérationnel a également fait l'objet d'une évaluation propre par le biais de l'ORSA à partir du plan d'amélioration du contrôle interne.

L'évaluation ORSA se base sur la matrice des risques relative aux impacts financiers. Pour chaque couple probabilité d'occurrence - impact financier, le nombre d'incident est modélisé par une loi de Poisson de paramètre "nombre moyen d'incidents observé dans l'année", le coût moyen restant déterministe. Une distribution du coût total des incidents opérationnels est réalisée par la méthode de Monte-Carlo, permettant d'en déduire la TVaR à 99,5%. Le besoin en capital correspond alors à la différence entre ce montant et le coût moyen observé.

Cette méthode pourra être affinée, la modélisation du risque opérationnel restant un exercice difficile, mais permet néanmoins une évaluation propre du risque opérationnel de GPM Assurances SA et le suivi de cet indicateur.

C.5.3. Plan de maîtrise et de suivi

L'appétence au risque est le niveau de risque qu'une organisation est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

La formulation du cadre d'appétence au risque peut se décliner sous différentes dimensions. En l'occurrence, la métrique utilisée pour surveiller la volatilité du risque opérationnel est décrite dans la politique ORSA et pilotée par la fonction gestion des risques qui propose le cadre d'appétence aux risques au Directoire et au Conseil de surveillance.

Le niveau d'appétence aux risques opérationnels étant fixé, il est communiqué par la fonction gestion des risques au Pôle conformité et contrôle interne qui procède à l'actualisation des indicateurs de surveillance des risques opérationnels par le biais de trois matrices de criticité aux risques qui fixent les limites de tolérance aux risques opérationnels.

L'appétence au risque de GPM Assurances SA est déterminée en référence au taux de couverture du SCR en fonction des fonds propres et répond à un double objectif :

- veiller à ce que cette appétence aux risques accompagne l'ambition et ne soit pas un frein excessif dans la stratégie ;
- trouver une fixation du seuil minima qui ne nécessite pas une actualisation annuelle de la méthode.

Pour déterminer ce seuil minimum, la détermination de l'appétence se base sur le dernier ratio projeté dans le cadre de l'ORSA afin d'intégrer l'ensemble les éléments les plus récents.

Les tolérances fixées, qui sont fonction des niveaux de criticité évalués, sont définis selon 4 niveaux de tolérance (faible, moyen, élevé, critique).

Pour les niveaux de criticité situés hors des zones de tolérance, il est contrôlé la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des risques (DMR) justement documentés (procédures, contrôles, *etc.*) avec une nouvelle évaluation du risque post réalisation du DMR.

Les évaluations sont conduites à dire d'experts par les responsables de processus, qui sont accompagnés dans cette démarche par les Contrôleurs permanents et conformité du Pôle conformité et Contrôle interne. Les contrôles de niveau 2 ainsi que les résultats des audits internes conduits viennent objectiver si nécessaire l'identification et/ou l'évaluation desdits risques opérationnels.

Depuis septembre 2018, l'ensemble des résultats, tant en matière de niveaux de risques qu'en matière de maturité du dispositif de contrôle interne, est à disposition du Président du Directoire, des fonctions clés et de l'ensemble des Directeurs et Responsables d'activités via l'application dédiée e-Front. Ces résultats sont également suivis par le Comité d'audit et des risques et communiqués à la fonction gestion des risques.

C.5.4. Tests de sensibilité avec vision prospective

Le risque opérationnel n'a pas fait l'objet de stress test prospectif dans le cadre des travaux de l'ORSA 2021.

C.6. Autres risques importants

Les risques importants ont été mentionnés dans les paragraphes précédents.

C.7. Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à apporter.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Les bilans 2020 et 2021 de GPM Assurances SA, sous les référentiels Solvabilité I et Solvabilité II, sont présentés ci-après en grandes masses.

En k€	Solvabilité II Inventaire 2021	Solvabilité II Inventaire 2020	Solvabilité I Inventaire 2021	Solvabilité I Inventaire 2020
Actifs				
Placements	1 047 652	1 074 550	892 266	917 571
<i>Actions</i>	78 520	60 550	17 039	17 745
<i>Obligations</i>	705 074	674 654	657 727	596 478
<i>Fonds de placements</i>	264 057	339 345	217 501	303 346
<i>Immobilier</i>	0	0	0	0
<i>Autres</i>	0	1	0	1
Placements UC	88 490	82 077	88 490	82 077
Part des réassureurs dans les PT	1 761	1 725	2 037	1 806
Trésorerie	10 582	23 462	10 582	23 462
Impôts différés actifs	-	-	-	-
Autres actifs	12 750	14 409	12 650	14 409
Total	1 161 235	1 196 223	1 006 226	1 039 324
Passif				
Provisions techniques vie	908 555	988 004	797 425	846 866
<i>Meilleure estimation</i>	892 604	967 812	-	-
<i>Marge pour risques</i>	15 951	20 192	-	-
Provisions techniques UC	85 088	80 525	88 855	82 257
<i>Meilleure estimation</i>	83 653	78 929	-	-
<i>Marge pour risques</i>	1 435	1 596	-	-
Provisions techniques santé-SLT	2 711	2 229	4 140	2 132
<i>Meilleure estimation</i>	2 665	2 184	-	-
<i>Marge pour risques</i>	46	44	-	-
Provisions techniques santé non-SLT	2 087	840	2 060	671
<i>Meilleure estimation</i>	2 052	824	-	-
<i>Marge pour risques</i>	35	17	-	-
Impôts différés passifs	3 007	0	0	0
Autres passifs	22 070	20 689	22 070	20 689
Total	1 023 518	1 092 287	914 550	952 615
Actif net (fonds propres)	137 717	103 937	91 675	86 709

L'immobilier papier, les fonds non-côtés et les fonds monétaires sont classés dans le poste fonds de placement.

D.1. Actifs

D.1.1. État des actifs

Avant transposition, l'exposition est principalement obligataire, elle se présente comme suit pour l'exercice 2021 (elles sont exprimées en valeur de marché).

Allocation d'actifs (en k€)	AG	ALTIScore	REPAG	GLOBAL
Actions titres vifs	0	0	78 520	78 520
OPC Actions	10 123	78 789	19 894	108 806
Obligations	72 211	418 265	214 598	705 074
OPCVM Convertibles	10 937	51 244	14 670	76 850
OPCVM Obligataires	0	7 113	4 064	11 177
Total actifs dans le mandat AGI	93 271	555 411	331 745	980 428
Actifs non cotés	0	9 335	11 542	20 877
Immobiliers papiers	0	11 933	4 498	16 431
Monétaires	3 499	24 302	12 698	40 498
Total	96 770	600 980	360 483	1 058 234

D.1.2. Méthodologie et hypothèses de projections

Les titres étant cotés sur des marchés réglementés GPM Assurances SA ne pratique pas de valorisations basées sur des hypothèses.

Pour les fonds non cotés, la valorisation est calculée sur la base du 30/09/YYYY communiquée dans les reporting et certifiée par les commissaires aux comptes avec +/- les flux reçus ou payés.

D.1.3. Impôts différés

Il n'a pas été considéré d'impôts différés actif.

D.2. Provisions techniques

D.2.1. Référentiel retenu

GPM Assurances SA s'est conformée aux indications fournies par l'ACPR : elle a utilisé la courbe des taux publiée par l'EIOPA en Janvier 2021 et les règlements délégués parus au Journal Officiel du 17 janvier 2015.

Parmi les mesures optionnelles ou transitoires, GPM Assurances SA a choisi de retenir l'application du « *volatility adjustment* » (+7 bps).

D.2.2. Inventaire des provisions techniques

Le tableau suivant présente la répartition, sous le référentiel Solvabilité I, des provisions techniques de GPM Assurances SA au 31/12/2021.

31/12/2021 (en k€)	PSAP 31/12/2021	PM 31/12/2021	Total	Ligne d'activité
Altiscore Epargne €	420	448 281	448 701	Assurance avec PB
Altiscore Epargne uc	0	88 855	88 855	Assurance indexée
Altiscore Rentes viagères	0	56 132	56 132	Assurance avec PB
Repag	0	208 164	208 164	Assurance avec PB
AGMF Epargne	1	29 398	29 399	Assurance avec PB
Dexia	42	1 625	1 667	Assurance santé
VE KO	28	450	478	Assurance avec PB
Parmateam	201	290	491	Autre assurance vie
GAV	213	0	213	Autre assurance vie
CIR SENOIS	171	0	171	Assurance de protection du revenu
Assor	84	0	84	Assurance de frais médicaux
Prévoyance forfaitaire	15	0	15	Assurance de protection du revenu
ADOHA	731	3 737	4 468	Assurance de protection du revenu
Hospi	30	0	30	Assurance de frais médicaux
Total provisions hors PPE	1 935	836 891	838 826	
PPE	0	53 655	53 655	
Total provisions techniques	1 935	890 545	892 480	

En vision Solvabilité II, le passif de GPM Assurances SA est décomposé des 6 lignes d'activité (LoB) présentées ci-après, en synthèse.

31/12/2021 (en k€)	PT S1 brut réassurance	PT S2 brut réassurance	Best estimate (BE)	BE cédé	Marge pour risque
Lob 1 : frais médicaux	113	313	308	0	5
Lob 2 : protection du revenu	1 946	1 774	1 744	157	30
Lob 29 & 33 : santé SLT	4 140	2 711	2 665	1 276	46
Lob 30 : vie avec PB	742 875	907 595	891 660	0	15 934
Lob 31 : unités de compte	88 855	85 088	83 653	0	1 435
Lob 32 : autre assurance vie	895	960	943	327	17
Total	838 826	998 441	980 974	1 761	17 467

Les provisions techniques relatives à ces différentes garanties ont été évaluées selon des méthodologies différentes en cohérence avec leurs natures de risque :

- épargne-retraite avec PB (Contrats individuels) : approche stochastique à l'aide d'un modèle actif-passif ;
- autres produits : approche déterministe.

Au cours de l'année 2021 et en particulier lors des recrudescences des variants Covid Delta et Omicron, les risques santé et arrêt de travail en particulier ont connu d'importantes variations de survenance.

La fluidité d'envoi et de traitement par les services de gestion des déclarations adressées par les assurés peut avoir connu quelques retards. Les provisions calculées en ont tenu compte du mieux possible avec l'observation des prestations santé payées en Janvier 2022 au titre de 2021.

Les contrôles de qualité des données menés au cours de l'inventaire 2021 ont permis de mettre à jour quelques nouvelles anomalies survenues au cours de l'année. La direction Actuariat a pris en compte leur correction avec l'aide des services de gestion et la demande de remédiation leur a été adressée.

La certification des tables d'expérience utilisées contient à la demande des certificateurs des marges de prudence statistiques qui permettent de faire face aux niveaux d'incertitude rencontrés sur les risques décès et arrêt de travail.

L'amorce de remontée des taux au cours du second semestre 2021 a permis de réduire le risque de « taux bas » qui reste très suivi par la direction Financière.

La robustesse des modèles de provisionnement fait l'objet de calculs réguliers de « bonis / malis » et de backtesting.

D.2.3. Définition de la frontière des contrats

Les frontières de contrats considérées par GPM Assurances SA sont les suivantes :

- Pour les contrats d'assurance vie épargne retraite ayant une fiscalité Madelin : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs avec une estimation prudente des primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année,
- Pour les autres contrats d'assurance vie épargne retraite: le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs sans prendre en compte les primes futures des contrats en cours au 31 décembre de l'année,
- Pour les contrats d'assurance vie entière et capital obsèques : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année.
- Pour les contrats d'assurance de prêts Pharmateam : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours au 31 décembre de l'année.

Pour les contrats d'assurance vie Dexia, Adoha, prévoyance forfaitaire : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des sinistres constatés au 31 décembre de l'année.

Pour les contrats d'assurance non-vie Dexia, Assor, GAV, CIR, Adoha, prévoyance forfaitaire, Santé Hospi : le périmètre des contrats comprenant l'ensemble des flux futurs des contrats en cours ou renouvelés au 31 décembre de l'année.

D.2.4. Méthodes de calcul des provisions techniques Solvabilité II

D.2.4.1. Meilleure évaluation

Une modélisation actif-passif en stochastique pour prise en compte des coûts d'options et garanties a été utilisée sur le périmètre des contrats Altiscore, Repag et AGMF Epargne. Les calculs prennent en compte :

- les flux futurs (primes, sinistres et frais) ;
- les produits financiers ;
- la participation aux bénéfices ;
- la provision pour participation aux bénéfices constituée au 31 décembre 2021 ;
- les revalorisations futures.

Les autres périmètres sont modélisés suivant des lois d'expérience ou réglementaire. Les périmètres les moins significatifs sont projetés suivant des approches simplifiées.

Le tableau ci-après récapitule le montant des « *Best estimates* » bruts de la FDB (« *Future Discretionary Benefit* ») de GPM Assurances SA mentionnés BE.

En k€	BE vie	BE santé SLT	BE santé non-SLT	Total
Montant brut de réassurance 2020	1 046 742	2 184	824	1 049 750
Montant brut de réassurance 2021	976 257	2 665	2 052	980 974
Variation	-6,73 %	22,01 %	149,14 %	-6,55 %
Montant cédé 2020	289	1 385	51	1 725
Montant cédé 2021	327	1 276	157	1 761
Variation	13,28 %	-7,87 %	208,43 %	2,07 %

D.2.4.2. Impact de la correction pour volatilité (VA)

Le tableau suivant quantifie la non prise en compte de la « *volatility adjustment* » dans le calcul de la meilleure estimation des engagements au 31/12/2021.

En k€	BE avec VA	BE sans VA	Variation
BE vie	976 257	976 977	0,07%
BE santé similaire à la vie	2 665	2 668	0,12%
BE santé similaire à la non-vie	2 052	2 053	0,04%
Total	980 974	981 698	0,07%

L'utilisation de la « *volatility adjustment* » appliqué au SCR aboutit à un impact de +4,8% sur le ratio de couverture. En effet l'utilisation de la VA impacte :

- la meilleure estimation de : 724 k€
- le SCR de : 1 132 k€

D.2.4.3. Marge de risque

La méthode de calcul retenue pour la marge de risque est l'approche fondée sur la duration des engagements (simplification n°4 des spécifications techniques du 30 avril 2014).

La formule correspondante est la suivante :

$$Risk_Margin_Globale = CoC * RM_Duration * \frac{SCR_hors_Market}{1 + r_1}$$

Où :

- Coc : taux du coût du capital ;
- RM_Duration : duration modifiée ;
- SCR_hors_Market : SCR sans prise en compte du SCR Marché et de l'ajustement dû aux impôts différés ;
- r_1 : le taux de maturité 1 an, issu de la courbe des taux sans risque.

Ainsi, la marge de risque de GPM assurances SA s'élève à 17 467 k€ à l'inventaire 2021, contre 21 848 119 à l'inventaire 2020, soit une baisse de 20%. Cette baisse s'explique par celle du SCR de souscription vie (cf §E.2.1.1)

D.3. Autres passifs

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs Solvabilité II sont les suivantes au 31/12/2021, la valorisation dans les comptes sociaux étant identique :

- Dettes nées d'opérations d'assurance : 13 767 k€ ;
- Dettes nées d'opérations de réassurance : 793 k€ ;
- Autres dettes : 6 958 k€ ;
- Autres passifs : 0,032 k€ ;
- **TOTAL : 21 518 k€**

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

GPM Assurances SA n'utilise pas de méthode de valorisation alternative.

D.5. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

E.1.1. Fonds propres actuels

Les fonds propres sociaux sont au 31/12/2021 de 91 675 k€. Les fonds propres SII de niveau 1 non restreint s'établissent à 137 717 k€, contre 103 937 k€ à l'inventaire 2020. La prise en compte de l'impact de l'arrêté PPE du 28/12/2019 est maintenu.

L'étude du passage des fonds propres comptables aux fonds propres économiques montre un écart de normes sur l'évaluation des actifs financiers (à la hausse) plus important que sur les provisions techniques (à la hausse également), comme illustré ci-après.

En k€	Solvabilité II	Comptes sociaux	Variation	Variation en % des comptes sociaux
Actifs financiers	1 136 142	980 757	155 385	16 %
Provisions cédées	1 761	2 037	-276	-14 %
Provision techniques	-998 441	-892 480	-105 961	12 %
Impôts différés	-3 007	0	-3 007	-
Autres actifs	23 332	23 432	-100	0 %
Autres passifs	-22 070	-22 070	0	0 %
Fonds propres	137 717	91 675	46 041	50 %

L'évolution des fonds propres S2 entre 2020 et 2021 est présentée ci-dessous :

En k€	Fonds propres S2 2021	Fonds propres S2 2020	Variation	Variation en %
Actifs financiers	1 136 242	1 156 627	-20 485	-2 %
Provisions cédés	1 761	1 725	36	2 %
Provisions techniques	-998 441	-1 071 598	73 157	-7 %
Impôts différés	-3 007	0	-3 007	-
Autres actifs	23 232	37 872	-14 539	-39 %
Autres passifs	-22 070	-20 689	-1 381	7 %
Fonds propres	137 717	103 937	33 781	33 %

Avec les hypothèses retenues, les fonds propres économiques avant impôts (NAV) hors fonds excédentaires au titre de l'arrêté PPE du 28/12/2019 sont égaux à 103 220 k€ donc supérieurs à l'actif net comptable (91 575 k€) – voir état s.02.01.01. Par différence, on obtient une meilleure estimation des résultats futurs qui s'élève à 11 645 k€.

Le montant d'impôt différé est alors estimé par application du taux d'imposition :

$$\text{Passif d'impôts différés} = 3\,007 \text{ k€}$$

Les fonds propres comptables ont une structure simple : ils sont composés du capital social de 55 556 k€, de primes d'émission de 1 588 k€, du report à nouveau, du résultat de l'exercice ainsi que d'un poste "autres réserves" comprenant la réserve de capitalisation (20 200 k€) et d'un poste autre réserve.

En norme Solvabilité II, tous ces éléments constituent des fonds propres de niveau 1 car immédiatement disponibles et affectables en priorité à l'indemnisation des assurés dans l'éventualité d'une liquidation. En revanche, seuls le capital social, les primes d'émission et l'impact de l'arrêté PPE (en fonds excédentaires) correspondent à une rubrique spécifique de l'état s.23.01.01; tous les autres éléments entrant dans la composition de la réserve de réconciliation.

En k€	Inventaire 2021	Inventaire 2020	Variation	Variation en %
Excédent d'actif sur passif	137 717	103 937	33 780	33 %
Actions propres (détenues directement et	0	0	0	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0	0	0	-
Autres éléments de fonds propres de base	94 647	88 022	6 626	8 %
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0	0	0	-
Réserve de réconciliation	43 069	15 915	27 154	171 %

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

GPM Assurances SA a choisi d'utiliser la formule standard.

Pour chaque risque élémentaire appartenant au module « Marché », « Vie » et « Santé SLT », le SCR est obtenu à partir d'un nouveau calcul du BE qui prend en compte le choc associé.

Le SCR de contrepartie a été calculé à l'aide du « *helper tab* » fourni par l'EIOPA.

Il a été retenu un ajustement du SCR au titre des capacités d'atténuation des chocs par les impôts différés au niveau du montant de l'impôt différé passif comptabilisé au bilan Solvabilité II.

E.2.1. Détail du calcul du SCR

Le tableau qui suit détaille le SCR en vision net d'absorption par les provisions techniques.

En €	2021	2020	Variation
SCR souscription vie	18 547	23 364	-21 %
SCR souscription Santé SLT	1 094	14	7 489 %
Santé non SLT	42	39	9 %
SCR marché	57 885	47 828	21 %
SCR contrepartie	2 439	3 144	-22 %
SCR de base	66 150	59 294	12 %
SCR opérationnel	4 291	4 584	-6 %
Ajustement par impôts différés	-3 007	0	-
SCR	69 440	69 303	0 %

(*) A noter que le SCR final ne correspond pas à la somme du SCR de base net et du SCR opérationnel car l'ajustement du SCR par les provisions techniques est inférieur à la différence entre le BSCR brut et le BSCR net. En effet, sur Altiscore et AGM, la FDB est insuffisante pour permettre de bénéficier pleinement de l'effet d'absorption du SCR par les provisions techniques.

Le SCR est stable au global du fait :

- d'une forte hausse du SCR marché expliquée par la hausse de la durée de l'actif impactant à la hausse le risque de spread
- d'une baisse du SCR souscription vie expliquée par une diminution du risque de longévité suite à la hausse des taux
- de la prise en compte de l'ajustement par l'impôt différé au niveau de l'Impôt Différé Passif.

E.2.2. Présentation du MCR

Pour le calcul du Minimum Capital Requis (MCR), GPM Assurances S.A. utilise la méthode de la formule standard, conforme à la directive Solvabilité II.

En k€	2021
MCR linéaire	23 515
Plafond du MCR	31 248
Plancher du MCR	17 360
MCR combiné	23 515
Seuil plancher absolu du MCR	6 200
Minimum de Capital Requis	23 515

Le MCR combiné est supérieur au seuil plancher absolu, ainsi le Minimum Capital Requis retenu est de 23 515 k€.

E.2.3. Solvabilité de GPM Assurances SA

Le tableau ci-après détaille le MCR, le SCR et les fonds propres de couverture pour les exercices 2020 et 2021.

En k€	2021	2020	Variation
SCR	69 440	69 303	0 %
MCR	23 515	27 893	-16 %
Fonds propres économiques	137 717	103 937	32,5 %
Taux de couverture du SCR	198 %	150 %	48 pts
Taux de couverture du MCR	586 %	373 %	213 pts

Le taux de couverture du SCR a augmenté de 48 points entre 2020 et 2021 du fait de la progression des fonds propres économiques.

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GPM Assurances SA n'utilise pas le sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GPM Assurances SA n'utilise pas de modèle interne aux fins de calculs de ses exigences en fonds propres prudentiels.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Au cours de l'exercice 2021, aucun manquement au minimum de capital requis et au capital de solvabilité requis n'a été constaté pour GPM Assurances SA.

E.6. Autres informations

Aucune autre information significative n'est à signaler.

F. Annexes – QRT et liste des actifs

F.1. S.02.01.01 - Bilan

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		
Intangible assets	R0030		
Deferred tax assets	R0040		
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060		
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	1 047 651 549,96	892 266 478,58
Property (other than for own use)	R0080	0,00	0,00
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	152,45	152,45
Equities	R0100	78 519 954,11	17 038 788,04
Equities - listed	R0110	78 519 954,11	17 038 788,04
Equities - unlisted	R0120	0,00	0,00
Bonds	R0130	705 074 207,95	657 726 511,23
Government Bonds	R0140	322 178 110,03	293 383 052,64
Corporate Bonds	R0150	382 896 097,92	364 343 458,59
Structured notes	R0160	0,00	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00	0,00
Collective Investments Undertakings	R0180	264 057 235,45	217 501 026,86
Derivatives	R0190	0,00	0,00
Deposits other than cash equivalents	R0200		
Other investments	R0210	0,00	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	88 490 373,00	88 490 373,00
Loans and mortgages	R0230	681 333,84	681 333,84
Loans on policies	R0240	681 333,84	681 333,84
Loans and mortgages to individuals	R0250	0,00	0,00
Other loans and mortgages	R0260	0,00	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	1 760 643,37	2 036 596,00
Non-life and health similar to non-life	R0280	157 151,79	177 543,52
Non-life excluding health	R0290	0,00	0,00
Health similar to non-life	R0300	157 151,79	177 543,52
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	1 603 491,58	1 859 052,48
Health similar to life	R0320	1 276 013,25	1 564 997,48
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	327 478,33	294 055,00
Life index-linked and unit-linked	R0340	0,00	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,00	0,00
Insurance and intermediaries receivables	R0360	4 317 375,00	4 317 375,00
Reinsurance receivables	R0370	231 726,00	231 726,00
Receivables (trade, not insurance)	R0380	913 461,00	913 461,00
Own shares (held directly)	R0390	0,00	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	10 582 063,49	10 582 095,58
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	6 606 324,00	6 706 324,00
Total assets	R0500	1 161 234 849,66	1 006 225 763,00

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Liabilities			
Technical provisions – non-life	R0510	2 087 063,12	2 059 952,52
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
Best Estimate	R0540	0,00	
Risk margin	R0550	0,00	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	2 087 063,12	2 059 952,52
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
Best Estimate	R0580	2 051 873,89	
Risk margin	R0590	35 189,23	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	911 265 704,93	801 565 398,48
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	2 710 894,45	4 140 356,73
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00	
Best Estimate	R0630	2 665 187,02	
Risk margin	R0640	45 707,43	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	908 554 810,48	797 425 041,75
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00	
Best Estimate	R0670	892 603 654,49	
Risk margin	R0680	15 951 155,99	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	85 087 879,33	88 854 791,00
Technical provisions calculated as a whole	R0700	0,00	
Best Estimate	R0710	83 653 242,81	
Risk margin	R0720	1 434 636,52	
Other technical provisions	R0730		0,00
Contingent liabilities	R0740	0,00	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	0,00	0,00
Pension benefit obligations	R0760	0,00	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	356 600,00	356 600,00
Deferred tax liabilities	R0780	3 007 308,15	0,00
Derivatives	R0790	0,00	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	13 767 136,00	13 767 136,00
Reinsurance payables	R0830	792 855,00	792 855,00
Payables (trade, not insurance)	R0840	6 957 823,00	6 957 823,00
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	0,00	0,00
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	0,00	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	195 903,00	195 903,00
Total liabilities	R0900	1 023 518 272,52	914 550 459,00
Excess of assets over liabilities	R1000	137 716 577,13	91 675 304,00

F.2. S.05.01.01.01 – Primes et réserves non-vie

		Medical expense insurance	Income protection insurance	Total
		C0010	C0020	C0200
Premiums written				
Gross - Direct Business	R0110	414 799,84	1 319 581,44	1 734 381,29
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130			
Reinsurers' share	R0140	0,00	117 798,63	117 798,63
Net	R0200	414 799,84	1 201 782,81	1 616 582,65
Premiums earned				
Gross - Direct Business	R0210	414 799,84	1 286 416,89	1 701 216,74
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230			
Reinsurers' share	R0240	0,00	117 798,63	117 798,63
Net	R0300	414 799,84	1 168 618,26	1 583 418,10
Claims incurred				
Gross - Direct Business	R0310	403 049,12	661 425,91	1 064 475,03
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330			
Reinsurers' share	R0340	0,00	60 691,55	60 691,55
Net	R0400	403 049,12	600 734,36	1 003 783,48
Changes in other technical provisions				
Gross - Direct Business	R0410	0,00	1 054 084,88	1 054 084,88
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430			
Reinsurers' share	R0440	0,00	105 408,49	105 408,49
Net	R0500	0,00	948 676,39	948 676,39
Expenses incurred				
Administrative expenses				
Gross - Direct Business	R0610	38 050,00	88 606,14	126 656,14
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630			
Reinsurers' share	R0640	0,00	0,00	0,00
Net	R0700	38 050,00	88 606,14	126 656,14
Investment management expenses				
Gross - Direct Business	R0710	97,11	4 358,84	4 455,95
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730			
Reinsurers' share	R0740	0,00	0,00	0,00
Net	R0800	97,11	4 358,84	4 455,95
Claims management expenses				
Gross - Direct Business	R0810	2 810,00	-3 294,17	-484,17
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830			
Reinsurers' share	R0840	0,00	0,00	0,00
Net	R0900	2 810,00	-3 294,17	-484,17
Acquisition expenses				
Gross - Direct Business	R0910	25 859,00	162 185,16	188 044,16
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930			
Reinsurers' share	R0940	0,00	23 477,71	23 477,71
Net	R1000	25 859,00	138 707,45	164 566,45
Overhead expenses				
Gross - Direct Business	R1010	0,00	0,00	0,00
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	0,00	0,00	0,00
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030			
Reinsurers' share	R1040	0,00	0,00	0,00
Net	R1100	0,00	0,00	0,00
Other expenses				
	R1200			
Total expenses	R1300			295 194,36

F.3. S.05.01.01.02 – Primes et réserves vie

		Line of Business for: life insurance obligations					Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	
Premiums written							
Gross	R1410	0.00	9 439 615.05	5 068 255.10	769 212.68	113 838.83	15 390 921.66
Reinsurers' share	R1420	0.00	0.00	0.00	260 719.42	13 080.08	273 799.51
Net	R1500	0.00	9 439 615.05	5 068 255.10	508 493.25	100 758.75	15 117 122.15
Premiums earned							
Gross	R1510	0.00	9 439 615.05	5 068 255.10	769 212.68	113 838.83	15 390 921.66
Reinsurers' share	R1520	0.00	0.00	0.00	260 719.42	13 080.08	273 799.51
Net	R1600	0.00	9 439 615.05	5 068 255.10	508 493.25	100 758.75	15 117 122.15
Claims incurred							
Gross	R1610	278 119.00	77 594 291.80	7 837 814.43	106 475.93	-1 210 941.53	84 605 759.63
Reinsurers' share	R1620	204 715.00	0.00	0.00	34 455.69	16 495.82	255 666.52
Net	R1700	73 403.99	77 594 291.80	7 837 814.43	72 020.24	-1 227 437.34	84 350 093.11
Changes in other technical provisions							
Gross	R1710	-295 711.06	-63 014 832.00	3 748 767.56	37 993.22	2 129 319.95	-57 394 462.33
Reinsurers' share	R1720	-195 995.17	0.00	0.00	19 167.85	212 932.00	36 104.68
Net	R1800	-99 715.89	-63 014 832.00	3 748 767.56	18 825.37	1 916 387.96	-57 430 567.01
Expenses incurred	R1900	9 146.00	4 741 959.64	804 419.53	85 797.70	109 765.96	5 751 088.83
Administrative expenses							
Gross	R1910	8 343.00	1 329 384.42	170 603.58	43 149.46	86 276.41	1 637 756.86
Reinsurers' share	R1920	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R2000	8 343.00	1 329 384.42	170 603.58	43 149.46	86 276.41	1 637 756.86
Investment management expenses							
Gross	R2010	0.00	1 813 379.97	0.00	758.84	0.00	1 814 138.81
Reinsurers' share	R2020	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R2100	0.00	1 813 379.97	0.00	758.84	0.00	1 814 138.81
Claims management expenses							
Gross	R2110	803.00	643 193.49	115 807.51	22 850.00	12 970.17	795 624.17
Reinsurers' share	R2120	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R2200	803.00	643 193.49	115 807.51	22 850.00	12 970.17	795 624.17
Acquisition expenses							
Gross	R2210	0.00	956 001.75	518 008.45	82 247.54	13 126.29	1 569 384.04
Reinsurers' share	R2220	0.00	0.00	0.00	63 208.14	2 606.91	65 815.05
Net	R2300	0.00	956 001.75	518 008.45	19 039.40	10 519.39	1 503 568.99
Overhead expenses							
Gross	R2310	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Reinsurers' share	R2320	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Net	R2400	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Other expenses	R2500						
Total expenses	R2600						5 751 088.83
Total amount of surrenders	R2700						

F.4. S.12.01.01 - Provisions techniques vie et santé

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		
				Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees
		C0020	C0030	C0040	C0050
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00		
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00	0,00		
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM					
Best Estimate					
Gross Best Estimate	R0030	891 660 465,27		83 653 242,81	0,00
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040	0,00		0,00	0,00
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected	R0050	0,00		0,00	0,00
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060	0,00		0,00	0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070	0,00		0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080	0,00		0,00	0,00
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090	891 660 465,27		83 653 242,81	0,00
Risk Margin	R0100	15 934 300,85	1 434 636,52		
Amount of the transitional on Technical Provisions					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00	0,00		
Best estimate	R0120	0,00		0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00	0,00		
Technical provisions - total	R0200	907 594 766,12	85 087 879,33		
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	907 594 766,12	85 087 879,33		
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	460 780 479,64	85 087 879,33		
Gross BE for Cash flow					
Cash out-flows					
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230		0,00		
Future guaranteed benefits	R0240	728 163 151,19			
Future discretionary benefits	R0250	120 681 980,42			
Future expenses and other cash out-flows	R0260	42 815 333,66	83 653 242,81		
Cash in-flows					
Future premiums	R0270	0,00	0,00		
Other cash in-flows	R0280	0,00 €	0,00		
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000	0,0000		
Surrender value	R0300	517 065 338,32	88 854 791,00		
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00	0,00		
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	0,00	0,00		
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	891 660 465,27	83 653 242,81		
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	892 382 180,93	83 652 036,59		
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00	0,00		
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	0,00	0,00		

			Other life insurance		Total (Life other than health insurance, incl. Unit-Linked)
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	
		C0060	C0070	C0080	C0150
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00			0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM					
Best Estimate					
Gross Best Estimate	R0030		943 189,22	0,00	976 256 897,30
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040		327 478,33	0,00	327 478,33
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected	R0050		327 478,33	0,00	327 478,33
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060		0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080		327 478,33	0,00	327 478,33
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		615 710,90	0,00	975 929 418,97
Risk Margin	R0100	16 855,14			17 385 792,51
Amount of the transitional on Technical Provisions					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00			0,00
Best estimate	R0120		0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00			0,00
Technical provisions - total	R0200	960 044,36			993 642 689,81
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	632 566,03			993 315 211,48
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	482 597,01			546 350 955,98
Gross BE for Cash flow					
Cash out-flows					
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	0,00			848 845 131,61
Future guaranteed benefits	R0240				728 163 151,19
Future discretionary benefits	R0250				120 681 980,42
Future expenses and other cash out-flows	R0260	943 189,22			127 411 765,69
Cash in-flows					
Future premiums	R0270	0,00			0,00
Other cash in-flows	R0280	0,00			0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000			
Surrender value	R0300	491 104,46			606 411 233,77
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00			0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	0,00			0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	943 189,22			976 256 897,30
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	943 647,68			976 977 865,20
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00			0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	0,00			0,00

		Health insurance (direct business)			Total (Health similar to life insurance)
			Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees	
		C0160	C0170	C0180	C0210
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00			0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020	0,00			0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM					
Best Estimate					
Gross Best Estimate	R0030		1 595 403,82	0,00	2 665 187,02
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040		1 121 106,89	0,00	1 276 013,25
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected	R0050		1 121 106,89	0,00	1 276 013,25
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060		0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070		0,00	0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080		1 121 106,89	0,00	1 276 013,25
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		474 296,93	0,00	1 389 173,77
Risk Margin	R0100	27 360,86			45 707,43
Amount of the transitional on Technical Provisions					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110	0,00			0,00
Best estimate	R0120		0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0130	0,00			0,00
Technical provisions - total	R0200	1 622 764,68			2 710 894,45
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	501 657,79			1 434 881,19
Best Estimate of products with a surrender option	R0220	0,00			0,00
Gross BE for Cash flow					
Cash out-flows					
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230	0,00			0,00
Future guaranteed benefits	R0240				
Future discretionary benefits	R0250				
Future expenses and other cash out-flows	R0260	2 665 187,02			2 665 187,02
Cash in-flows					
Future premiums	R0270	0,00			0,00
Other cash in-flows	R0280	0,00			0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290	0,0000			
Surrender value	R0300	0,00			0,00
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310	0,00			0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320	0,00			0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330	1 595 403,82			2 510 280,66
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340	2 668 427,53			2 668 427,53
Best estimate subject to matching adjustment	R0350	0,00			0,00
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360	0,00			0,00

F.5. S.17.01.01 – Provisions non-vie

				Total Non-Life obligation	
		Medical expense insurance	Income protection insurance		
		C0020	C0030	C0180	
Technical provisions calculated as a whole					
	R0010	0,00	0,00		0,00
Direct business	R0020				0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030				0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040				0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050				0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM					
Best estimate					
Premium provisions					
Gross - Total	R0060	163 700,89	125 212,95		288 913,84
Gross - direct business	R0070	163 700,89	125 212,95		288 913,84
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080				0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	12 522,07		12 522,07
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110		12 522,07		12 522,07
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120				0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140		12 521,31		12 521,31
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	163 700,89	112 691,64		276 392,53
Claims provisions					
Gross - Total	R0160	144 459,80	1 618 500,28		1 762 960,08
Gross - direct business	R0170	144 459,80	1 618 500,28		1 762 960,08
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180				0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	144 639,29		144 639,29
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210		144 639,29		144 639,29
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220				0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230				0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240		144 630,49		144 630,49
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	144 459,80	1 473 869,80		1 618 329,60
Total Best estimate - gross	R0260	308 160,69	1 743 713,23		2 051 873,92
Total Best estimate - net	R0270	308 160,69	1 586 561,44		1 894 722,13
Risk margin	R0280	5 284,99	29 904,24		35 189,23
Amount of the transitional on Technical Provisions					
TP as a whole	R0290				0,00
Best estimate	R0300				0,00
Risk margin	R0310				0,00
Technical provisions - total					
Technical provisions - total	R0320	313 445,68	1 773 617,47		2 087 063,15
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	157 151,79		157 151,79
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	313 445,68	1 616 465,68		1 929 911,36
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)					
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	2	2		
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	2	3		
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)					
Cash out-flows					
Future benefits and claims	R0370	523 905,05	920 666,95		1 444 572,00
Future expenses and other cash-out flows	R0380	56 120,85	235 495,19		291 616,03
Cash in-flows					
Future premiums	R0390	416 325,00	1 030 949,19		1 447 274,19
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400				0,00
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)					
Cash out-flows					
Future benefits and claims	R0410	138 654,69	1 554 841,40		1 693 496,09
Future expenses and other cash-out flows	R0420	5 805,12	63 658,88		69 464,00
Cash in-flows					
Future premiums	R0430				0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440				0,00
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations					
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0450				0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0460				0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0470				0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0480	308 160,69	1 743 713,23		2 051 873,92
	R0490	308 278,03	1 744 340,76		2 052 618,79

F.6. S.23.01.01 – Fonds propres

		Total	Tier 1 - unrestricted
		C0010	C0020
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35			
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	55 555 750,00	55 555 750,00
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	1 587 924,00	1 587 924,00
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type	R0040	0,00	0,00
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00	
Surplus funds	R0070	37 503 664,04	37 503 664,04
Preference shares	R0090	0,00	
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00	
Reconciliation reserve	R0130	43 069 239,09	43 069 239,09
Subordinated liabilities	R0140	0,00	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00	
Other own fund items approved by the supervisory authority	R0180	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds			
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00	
Deductions			
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions	R0290	137 716 577,14	137 716 577,14
Ancillary own funds			
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00	
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00	
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0,00	
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00	
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00	
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00	
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00	
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00	
Other ancillary own funds	R0390	0,00	
Total ancillary own funds	R0400	0,00	
Available and eligible own funds			
Total available own funds to meet the SCR	R0500	137 716 577,14	137 716 577,14
Total available own funds to meet the MCR	R0510	137 716 577,14	137 716 577,14
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	137 716 577,14	137 716 577,14
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	137 716 577,14	137 716 577,14
SCR	R0580	69 440 078,85	
MCR	R0600	23 514 782,40	
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	1,9832	
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	5,8566	
Reconciliation reserve			
		C0060	
Reconciliation reserve			
Excess of assets over liabilities	R0700	137 716 577,14	
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	0,00	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	0,00	
Other basic own fund items	R0730	94 647 338,04	
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	0,00	
Reconciliation reserve	R0760	43 069 239,09	
Expected profits			
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	2 260 444,33	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	0,00	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	2 260 444,33	

Page blanche

F.7. S.25.01.01 - SCR

Article 112*	Z0010	2		*Article 112 1 - Article 112(7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
Basic Solvency Capital Requirement				
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
			C0030	C0040
Market risk	R0010		57 884 951,08	152 025 063,84
Counterparty default risk	R0020		2 439 440,74	2 439 440,74
Life underwriting risk	R0030		18 547 105,99	42 447 614,96
Health underwriting risk	R0040		1 115 276,39	1 115 276,39
Non-life underwriting risk	R0050		0,00	0,00
Diversification	R0060		-13 836 459,97	-29 225 223,38
Intangible asset risk	R0070		0,00	0,00
Basic Solvency Capital Requirement	R0100		66 150 314,23	168 802 172,55
Calculation of Solvency Capital Requirement				
			Value	
			C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		0,00	
Operational risk	R0130		4 291 437,18	
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140		-100 646 222,73	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150		-3 007 308,15	
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160		0,00	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200		69 440 078,85	
Capital add-on already set	R0210		0,00	
Solvency capital requirement	R0220		69 440 078,85	
Other information on SCR				
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400		0,00	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410		0,00	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420		0,00	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430		0,00	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440		0,00	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	0		*Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation 1 - Full recalculation 2 - Simplification at risk sub-module level 3 - Simplification at risk module level 4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460		120 681 980,42	

F.8. S.28.02.01 – MCR

MCR components		MCR components			
		Non-life activities	Life activities		
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L) Result		
		C0010	C0020		
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		R0010	351 127,13	0,00	
Background information		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	308 160,69	414 012,64	0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	1 586 561,41	1 286 416,89	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,00	0,00	0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,00	0,00	0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,00	0,00	0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	0,00	0,00	0,00
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		Non-life activities	Life activities		
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result		
		C0070	C0080		
Linear formula component for life insurance or reinsurance obligations		R0200	0,00	23 163 655,27	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance) best estimate provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,00		770 978 484,85	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,00		120 681 980,42	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,00		83 653 242,81	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,00		2 004 884,66	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,00		407 484 340,92
Overall MCR calculation		C0130			
Linear MCR	R0300	23 514 782,40			
SCR	R0310	69 440 078,85			
MCR cap	R0320	31 248 035,48			
MCR floor	R0330	17 360 019,71			
Combined MCR	R0340	23 514 782,40			
Absolute floor of the MCR	R0350	6 200 000,00			
Minimum Capital Requirement	R0400	23 514 782,40			
Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities		Life activities	
		C0140	C0150		
Notional linear MCR	R0500	351 127,13	23 163 655,27		
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	1 036 892,24	68 403 186,61		
Notional MCR cap	R0520	466 601,51	30 781 433,98		
Notional MCR floor	R0530	259 223,06	17 100 796,65		
Notional Combined MCR	R0540	351 127,13	23 163 655,27		
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,00	3 700 000,00		
Notional MCR	R0560	2 500 000,00	23 163 655,27		